

acpas-1613-1643-inventaire fermes hospice

1613
Recueil des obes et charges de la cure
et hospital de Rebecque touchant
service divin extrait du vicen
obitairie

1613 Nouveau

Archives des Religieuses
Augustines
Bebecq-Bignon No 11 9

receptoir au
sotterre a Rebécourt

¶ Par la mesme ordene et indigneement des
ditz iours, pour toutz q'obles q'ostentz, q'
se trouuent en estat de grant, aux titans
de la Vierge a l'issut de mesme chapelet
mardi de l'assumption.

Premièrement la mesme journaliere

Somme des vellies d'attribution pour la
publication des indigenees en iours
de l'assumption de la Vierge.

Le 17. d'Aoust, iour de la gloire des amalies
de la Vierge Marie, en l'eglise du Mouvement et
Hospital de Rebecq, y auant indigneement pleure
depuis les potences des Regnantes jusqu'au fiscal
enuyant dudit iour que tous due a celuy
qui constitut, et commanda l'assassinat dudit
fiscal, q' priant ne disent d'autre chose q'
l'assassinat de nos maitres p. l'Eglise, l'apres
chou des heretiques, paix et bueve et d'autre
chrestiens, et commanda q' d'assassinat.
Ensuitez les 8. iours du matin, q' appelle
la mesme, ul multe laquelle se fust le
proces; et au iours les ditz quarts d'auant
mardi, auerat les Regnantes q'elles
furent au iours des titans de la Vierge, n^e de
la condiction du p. facotentur.

En Janvier

2^e Le 2^e de Janvier obit de Damoiselle
Agnete laquelle at legatte deux
florins par an a ceste fin

Archives des Religieuses
Assomption
Rebecq-Lognon No^e 9.

3 Le 8^e 1626 est decede M^r Gille
Verdauanne ayant seru continulement
et louablement depuis l'an 1602 de pere conseiller
a ceuluy mourant apres beaucoup de
travaux a laise a la maison de Rebaisne
~~le~~ une autre fois donne
en argent la somme de douze cent florins
~~et~~ applique par ceuluy a l'erection
du coeur basili etacheue l'an 1625 estant
Dame pretre coeur Anne faulconnier
Le mesme Maistre Gille a laise en
rente a perpetuite annuellement la somme
de cent quarante quatre florins brabants
a charge le tout devant obit le 8^e iour
de chaque mois de l'annee a 9 lesons et
premiers mesme chantez at l'autel de la
mesme finz rassied de die a recheinour a
dict a'reux et demy bonnie detene a Rebaisne

*Lesdites rentes se recevoient lan i^{er} et
a Rebocque sur les herbaiges selon
que contiennent les loix a l'ennuyre
a cultive petitneuf de*

*Dudit maistre Eille est enterré devant
le grand autel*

Tenuier.

*Le i^{er} dudit mois Octobre de Maistre
Guillaume des champs Prestre lequel
a donné en diuse fois la somme de 3720
florins aucun dequels olt estes appliqués
au pavement de l'eglise lan sis et autres
pour achaper une rente de x patau sur
les biens quon dict monsieur le tout a
charge de dire toutes les ans Vigiles a
trois leçons et une messe chantee pour
son ame et de ses parents et amis
Il a laisse aussi tout ses meubles
Il aste esté chapelain l'espace de l'an*

Archives de Rebocque

Aug 1624

Rebocque Registre No^r 9

*20 De Domini 1624, il auroit au nombre de xxv mousies
en f. 10 sols p. 1624 que la p. 26. 1624.*

*Lxxviii obit de Nicolas de Landoule
lequel a este cause a laisse une paie
de terre acquise des soirs Jan Velece
assise a Angesbleq*

fevrier

Le lendemain de la purification de la
Vierge Marie Anniversaire des
bienfaiteurs et familiers de cette
Maison Vigile a 9 Lecons et mesme chantee

Archives des Religieuses
Rebecq-Sainte-Croix No 9.

- 4^e Obie Beatrice de Guhain et ses siens
l'en reçoit par an xxx patares
- 5^e Obie Henri Bougonon et de sa femme
lequel a laissé deux muids de blé a recevoir
sur deux bannières de terre au territoire
de Busenart dont l'une gisant au lieu dict
Hesselinprat et l'autre a chânes envers le stokoit
- 6^e Obie de Richart et ode sa femme pour le
respect duquel Henry Bougonon a assuré
deux muids de blé
- 7^e Obie a charge de deux meses pour l'ame de
Jan le pere pannet de sa femme et parens
lequel a donné en lan 1330 vnone somme
d'argent portant par an 37 patares a
charge de deux meses
- 8^e Obie Jeanne maistre Cilles Verhaerinne
- 9^e Obie Lamoiselle Beatrix dasongleuille
laquelle a laissé par an cent et quinze sols

Le 30^e Janvier obie de Guhain et ses siens
lequel a donné au prieuré de Busenart
deux muids de blé a recevoir sur
une baniere de terre au territoire
de Busenart dont l'une gisant au lieu dict
Hesselinprat et l'autre a chânes envers le stokoit
autre chose que de deux muids de blé
auquel il a laissé au prieuré de Busenart
deux muids de blé a recevoir sur une
baniere de terre au territoire de Busenart
comme le prieuré a laissé le soulever au
prieuré de Busenart auquel il a laissé
deux muids de blé a recevoir sur une
baniere de terre au territoire de Busenart
comme le prieuré a laissé le soulever au
prieuré de Busenart auquel il a laissé
deux muids de blé.

27^e Obie de Maistre Nicolas pasteur d'ainoit
lequel a donné les biens de Valençinne

20^e Mémoire de Lame & ille merget bertrand
obie stanoy fay de mousain elizabet vajens
et de seurs barbe baulincq iadis prieur de
cette maison

- Mars
- 1^e Obie Henry de geriers et de sa femme
lequel al laye demi rassire de ble
sur la tere proche du jardin beaury de serlecey
- 2^e Obie de Watte de frimont on recoint
vnone rassir de ble assure a touzours
sur vno bonier de terre au gatsoit tenant
a me diezenbecq
- 3^e Obie de Maistre Jan gibau chapelain de
ceans lequel mourut le xxv Jule 1575 et
al desire que son fist la messe et chantee au
tris lecons le mardi premier de quasme
- 4^e Obie Damoiselle Alis de sainte elle ast
donne le petit pre aupres la petite haye
- 5^e Obie Lambert de chamont on recoint
a stainquerque 35 patards sur vne maison
a Chamont
- Archives des Religieuses
Archivaria
Rebecq-Bogain No 9
- 6^e Obie pierre del haye et de sa femme ont at
vno bonier de terre defure le haye
aussi celuy de maistre l'art verdantain
- 7^e Obie dominique nesone et de sa femme
al ordene 3 patards sur demy bonier de
terre a recevoir au Avel
- 8^e Obie de Thomas Hesselin et sa femme on at
deux bonne de terre a Rebécque proches sachez
- 9^e Obie de Henry Delgand a 5 pat de mesme
obie de odetron placet a 5 pa u prendre
sur vne maison

- 14^e Jobye Coling fme et damoiselle Beatrice son le
vnt Dame vno ioune de terre proche de la
pierre saint Martin
- 15^e Jobye de Auderine et elizabeth sa sœur esto
ont lache 7 deniers de terre labourable
il fault dire les vigiles d'auant p'se
- 16^e Jobye de soeur femme de balenguien a 5 pat
~~soeur de son doct~~
- 17^e Jobye de Janle clerc et des siens Son receipt
vinqies rafieres de ble et 3 chapons a pedeleche
- 18^e Jobye de Janle pereant on at le pre et la
terre proche du viuier
- 19^e Jobye mesme Mathieu son lech Son ast
demi bonniet de terre a briges au lieu quon
dit a trijes fuit fonde l'an 1309
- 20^e Jobye de madame marie Dame sangien
fondatrice de cette maison laquelle ast de
vie a trepas l'an xiiii vicelle a 9 leons et
meille chantee son vigne vng mout de ble au
pauvres elle ne ordonne quon ast tout
les iours mesme et quon aue memoire de son
ame et de ses parents.
- 21^e Jobye de Cérad dict le fieret de
vypain et sa femme vls ont donne 3 moutz
de ble les deux sur le fief quil tenoit a niam
de la Dame de Grivelle baute sur les terres
qu'il a legale au paunice de la tribze
- 22^e Jobye de madame Eilles esavelante de la maladrie
de Jamine il a aygne gyn patard sur des gerins
- Obye pour les ames de soeur barbe bailluge prieuse
de soeur Cérad du moulin de Jan leuenine
il a donne vngue fois 28 lib de soeur marguerite
damq et de l'ille de souleches elle a donne zole
fenne gruindalez 3 lib Cartez verbeches 2 lib
elizabet d'oskerque 22 lib. Cest du p'ent p'el
fan de rimart par vns fau de frere henri fieron
de Marie horue vngue fois 18 lib de Jan le maire
vaudie libetine 5 mouton de soeur elizabeth de
houteux 3 mouton elizabet le poteret Cérad
le boulenger et l'omais haon vngue fois 25 pa
il fault boire l'anter aux regina celor. Finuela
et apres la uige dire de profundis
- Archives des Parlementaires
Bibliotheque Nationale
- Robocollégiale no 29

Accts

Lez Jobye 25 Boileme de ripain et uoyeys
u. at laisse 2 muids de ble sur les terres qu'il a
donné au prieuré de Thizy. Son doigt princi-
pale les vendredis à la messe d'ugne récite a son
intention.

25 Jobye Colas Goufet et sa femme il at laisse
dans son prieuré de terre 1325

26 Jobye Maistre Gilot

27 Jobye Maistre Gilot verdaine

28 Jobye de Wandru et de son femme en receipt des pât.
de Dommeys Meuland le auroit en nombre de 25 vint
174 le 26 de sept 1634 Vint du pugot 26 itay

29 Jobye soeur Catherine de los en receipt des pât.
de Dommeys Meuland le auroit en nombre de 25 vint
174 le 26 de sept 1634 Vint du pugot 26 itay

Maij

Obye pour les ames de Janne Belenghez son frère
frere C.les Le perdant u montoyernon de
la laige 2 muids x an Fay pasteur de vesenale
libour Lestain de vire l. s. soeur Catherine
de mons soeur Marie lise prieuse soeur Anne
de Barde prieuse Nicolas de bachelis soeur Elisab
ade prieuse Margot del bocle ipat x an frere
Mathias Vanderghet continental lez 1518 Fay
Jobye Philippe de tenuys 1 pate x an
Jobye Vaute Laguer et Isagene son pisee
deut bonniers de terre

Archives des Religieuses
Augmentation
Rebordellement No 11 9.

30 Jobye Maistre Gilot verdaine

31 Jobye de Wandru et de son femme en receipt des pât.
de Dommeys Meuland le auroit en nombre de 25 vint
174 le 26 de sept 1634 Vint du pugot 26 itay

32 Jobye soeur Marguerite de los en receipt des pât.
de Dommeys Meuland le auroit en nombre de 25 vint
174 le 26 de sept 1634 Vint du pugot 26 itay

33 Jobye Maistre Jacque clerq de Rebucq a donne
1 pate x an par an

34 Jobye Arnoult de niesse sa femme vint
lasse vng muid de ble

76

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon N° 3

- 4^e Jobie Samoiselle Marquise de l'Esembelque
elle est laissé vng courtois et nverges de terre
sur quenaste

5^e Amies faire des peres mees freres et soeurs
de este maison a g lecont ngle lantes

14 Jobie de Daniel de courtier medecin et de sa
femme Lequel pour cela niasf n'en voulut
recevoir le temps quil a servij et la maison luy
est obligee

Juliet

Archives des Religieuses
Rebecq Region No 2 9

2^e Jobye de Jan vmbreys lequel at donne
les biens de maluille Jan 1779

25 Jobye de Jan chobars et sa femme qd afflays
a la maison d'uy bonniers de terre sur lesquels
l'Eglise de niuelle at vugne petite rente

7^e Jobye de fecur gillet du esapte elle at laisse
par an deux florins

3^e Jobye Jones de Leug at laisse vng voutee detors
de l'entierement du fount x. 129. de part monsieur
le sieur et Mme de la foy fct.

10 Jobye de martin de piereuse et de sa femme
lesquels ont laisse des biens suffisamment

Jobye des ames soient elizabeth de cantzanne Jan
de Valcourt frere et ministre de l'Hopital at laisse
tous ses biens jacque le clerc vugnevache Jan
dicti 35 gre paule de Lanquerode qd au compas
du quinze du querque 3 pat par an pierre de Lul
at este clerc a la maison soient françoise de la
Gilliame Lambert et autres

11 Ainsi Jobye de Jan boutfare et de sa femme
ont laisse prie fait une maison a La fauina que
a Helleque

- 16
- 17
- Aout
- Archives des Régiments
Augusteine
Rebordogne No 2 9
- 20^e Objet Nicolas de lafond il a laissé
un solde d'armes et d'outils de bataille
au régiment de lafond le 26 Septembre 1644.
- 19^e Objet Nicolas del ryselote il a laissé
vingt muids de blé sur vng bonnier deterrain
la paroisse de Saintes
- 24^e Objet Hermans et sa femme un legaté venu
bonnier de terre au camp de Spinoz
- 30^e Objet Nicolas de lafond et sa femme La
maison reçoit le frang de France
- Objet pour les ames de prêtres des pres 8 lieues une
fois l'oeur matre pinckers Nicolas Debonda
Le greve an Marguerite Debonda 3 pds 17
Jan de Beaufremont et sonne 2000 arlants
toille Henry mortier 4 greve par an
catherine rogerstroet Jan berat 400 par an
Cautier bontiere 2 gds 17 francs Creille Va
Julien l'oeur Folchot D'urteilville
L'oeur brabe le zutte preuse et sonne 1000
- 17^e Objet de l'oeur marie de cacia 1000 reçus
9 rasiere de ble par an

Septembre

1. Jobye de frere Fay cornet iadis Maistre
de l'hopital il at donne tous ses meubles
de Rebeque lequel a laissé patant au mesme hant

2. Jobye de Fay le borques leureceipt x ffrs

3. Deux lenniers et demi deterré entre le gant et le bras

4. Anniversaire des freres, soeurs, et pauvres de ce des
Pouvoirs maision Vigile la o lego, messe chantee

Archivum illius B. Tolosanus

Augustinum

Rebecq-Rogman No D 9.

5. Jobye maistre Fay spaderiche drapier il at laisse
unies patant et deux chayens sur la mesure a la
faillize

6. Jobye Nicolas carlier oy recoupt sur vngue
maison a Rebeque par un x pat

7. Jobye Damoiselle Julienne des neuues maisons
et de son Mary ont laisse vng bonier deterré

8. Jobye colas polars son receipt - patant.
sur une mesure a ferme a houes

25. Jobye de frere Fay cornet iadis Maistre
de l'hopital il at donne tous ses meubles

26. Jobye de maistre Fay de l'ecole iadis preste
de Rebeque lequel a laissé patant au mesme hant

27. Jobye de Fay le borques leureceipt x ffrs

28. Jobye Maistre Fay Dalmans preste ce quil
a laisse estes lettre de constitutions q'as la maison

29. Jobye frere de lana oy en receipt x pat par an

Jobye pour les ames soeur christiane hemans
Martin de heure 3 p. par an frere Fay de maistre
maistre de l'hopital q'as obelot dargent Liry
frumanil 2 gro par soeur marie oris Laurent
de l'ecole il donne vngue fois xx libbre celle du
belloy vngue fois xl lib frere Fay du mon
premier des freres. Et extré du pont il donne
le calice valable xx viij p. frere Fay de caumont
mourut 1415 Fay patione vng pat et d'environs
par an frere de lana x pat par an

30. Jobye

Octobre

1^e Jobe Jaque le bénier fait son rechirp
par un autre cart de cinq poudes

2^e Jobe de demoiselle Agnès et de Walteur Villeneuve
fait a rechirpiter a la saline sur une maison
et jardin et autant sur 3 rottines de terre au
nord fait par lez du bois / pinoy

3^e Jobe Jaque le bénier fait son rechirp
sur la maison et jardin de Nicolas alman de
la chieke que a faulce

4^e Jobe Huon du roncq a pris et a offerte
sur la maison et jardin Nicolas alman de
la chieke que a faulce

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Saint-Germain N° 11 9.

5 Jobe maistre Cés

6^e Jobe Jaque le bénier 32920 sur une maison
d'Angien proche la fontaine

7^e Jobe de noble nomme Walteur fils de La
Fontaine Dame Béatrice meurt en 1310

17. Lient de nos homs valentissime de la fraternite
de Nostre Dame d'Engiville que l'ay
le 1^{er} Octobre 1510. Requis a mes freres, mes freres
et sacerdotum un mil de oll, ouats de pain, une
gantole.

Le 1^{er} Octobre 1510. Requis a mes freres
et sacerdotum un mil de oll, ouats de pain, une
gantole et une bouteille d'huile pour l'administration
des malades, et une autre bouteille d'huile pour
les sacerdotes.

28. Jobie le chevalier clerc en son
temps de l'hôpital de Rebecque ou est le gre
sur une mayson a Rebecque

Novembre

4. Lient de Nostre Dame d'Engiville fraternite
de cette maistre, laquelle requise le 1^{er} Octobre
Requis a mes freres, mes freres et sacerdotum une
gantole un mil de oll comeys en pain.

Archives des Religieuses
Angoulême
Rebecque No 10 9

Jobie son belhee et ses siens yl est donne pour
maistre a rente l florins en argent

Jobie Maurice Barbene son rechroipt par am 25 oct

Jobie Jeanne & Iles

24. Jobie de Damiselle escoult laquelle auoit
laissé une rente de selerins ladite rente étant
rachetée l'argent ne yst emploie pour faire
rebâtit le cloître

24

Novembre 1510

8^e Jobye maistre Decembre villes verdunain
 20^e Jobye Jan frognaist Legniest quinque lez ast
 5 iournee de terre entre le sorsfontaine et le habecq

Le 20

Jobye Jan de l'holat lequel a laissé 2000 p.
 20^e Jobye Jan de l'holat lequel a laissé 2000 p.

Le 1^{er}
 20^e Jobye damoiselle katerinne brisette demoist
 a madame La fundatrice elle a laissé 5 florins
 par an

3^e Jobye pour les ames de Jan de nachelette et
 donne yl gre soeur elizabet hoelacete frere
 Gerard de fontenue Gerard donart yl gre
 soeur Louise Virimont frere Nicolas de
 badore indis maistre soeur Jenne de Hale
 Gerard de Schole yl libr. Nicolas de gachet yl gre
 estienne pasteur dolenie a donné deux solle
 d'argent vng lib estofé et yl florins pierre
 manassen 5 p. soeur Jenne Brise une roulle
 soeur Jenne de balins soeur marguerite leraut
 maistre Jan de laal 5 p. par yl frere Jan lettre
 soarie le boeuquillon yl gre par yl Brasse morgh
 4 p. par yl Jan de malmaison yl et de yl
 fucte yl gre le respeit de laquelle on a donné
 3 meulon

25

Le nombre des obyes a obligations
 que yerte par ay plus de 100

Archives des Bâteliers
 Augustines
 Bobbecq-Rognon No 11 3

Sommerich, Mrs.
Soyota Yamada
Lobby Pottery
Soke Jokumoto & Balleyman
Castles Gold Capellary
Ward
West Parry
Gray Bontain
Peter Wester (Wester)
Brooks Holler
West Gray & Clegg
Gray & Bongard
West & Lane
M. Gray (Padlock)
Weston Parker
Collins Holler
Parry's Hospital
C. G. S. 1913
Hugus Jones
Gargantua Biscuit
Godfrey & Turner
Manuel Thomas
Gray & Hobart

- 5 yards
- 5 yard
- 5 yard
- 5 yards
- 20 yards
- 5 yards
- 22 $\frac{1}{2}$ yards
- 13 $\frac{1}{2}$ yards
- 25 yards
- 12 yards
- 5 yards
- 10 yards
- 8 yards 2. (Aug.)
- 10 yards
- 7 yards
- 3 yards 6 francs 85 (one
meter)
- 2 rods. q. 0.75
- 18 yards.
- 7 $\frac{1}{2}$ yards
- 25 yards
- 20 yards.

Sum 2 tot. 23 1.19 A mmeur part monnaie
et tout le temps yatty en Suisse.

Dear Mr. 23: am indebted to you for your kind letter, and I thank you for sending me your long list pertaining to the 1870 population, & I send you my thanks for the same. It shows an increase from 1870 to January, 1871, of 3,700, or 3%, an increase of 2,700 in the number of persons in the State, & about 1,000 in the city. Fair & Delight Co. 26.75 published

1839. P. Vandon Eick

si uno perché immobile finge di essere (ma) non
è legato perché è un po' di tempo che è immobile.

Archives des Religieuses
Augustines.
Rebecq-Rognon N° 11 9.

James W. Headley

• **Vers 8** **Salomon de la Salce**
un temps il faut croire le St. Sacrement sur
la main - la messe de douze - de nuit a la
longue - faut exposer le St. Sacrement sur son lit - ou ?
Le la circonscription
et le tour de la confirmation il faut mesurer
domine dedans le tabernacle le cayenne sur lequel
et il faut bénir et la bénédiction des Grandes

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No 11 9.

Dans ce Liure se trouuent
les copies de plusieurs
lettres serrees dans le
ferme de l'Hospital de la
Principaultee de rebecque.
i 6 5 0.

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No^m 10

<p>i.</p> <p>L'acte fait le par laquelle Philippe 4. Roi de Cambres accepte, et confirme par la fondation de cette maistre, en d'ette de l'an 1308.</p> <p>L'acte de l'abbé de Béogny, 5. par laquelle il approuve, et amovit, 6. les biens de la fondation de cette 7. maistre, en d'ette de septembre 1310.</p> <p>Acord de certains nobles devant le 8. grever de Saintes, et l'abbé de Cambres, 9. en d'ette du d'auant le sept. 1292.</p> <p>Dans l'acte fait le 1er de l'abbé 10. de Cambres par laquelle il confirme 11. auz nobles a Dame Marie d'Engny, 12. 26. bonnart, 27. iouart, 28. de Negre, 13. 29. pids, frere de l'art, que de pids, 14. gisne a s. aubelle. L'autre est de l'abbé de Glain-Ville, 15. lequel approuve l'acte précédent, toutes 16. d'ez en d'ette du janv. 1297.</p>	<p>ii.</p>
---	------------

Lettre de lord meid de Blo par son
iz. seigneur à cette maison, par les pauvres de
page, subis sur les terres de Ripain, en date
du Janvier 1313.

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No 11 10.

Lettre latine par laquelle le prieur
23. et commandeur d'Augustin d'Engfie
page, confessent avoir bien et honnêtement
30. vendu à Dame Marie d'Engfie une
piece de terre, (le x. 230. sols qu'elle
contenoit trois bannières,) gisante à Rebecq
en date du Janvier 1302.

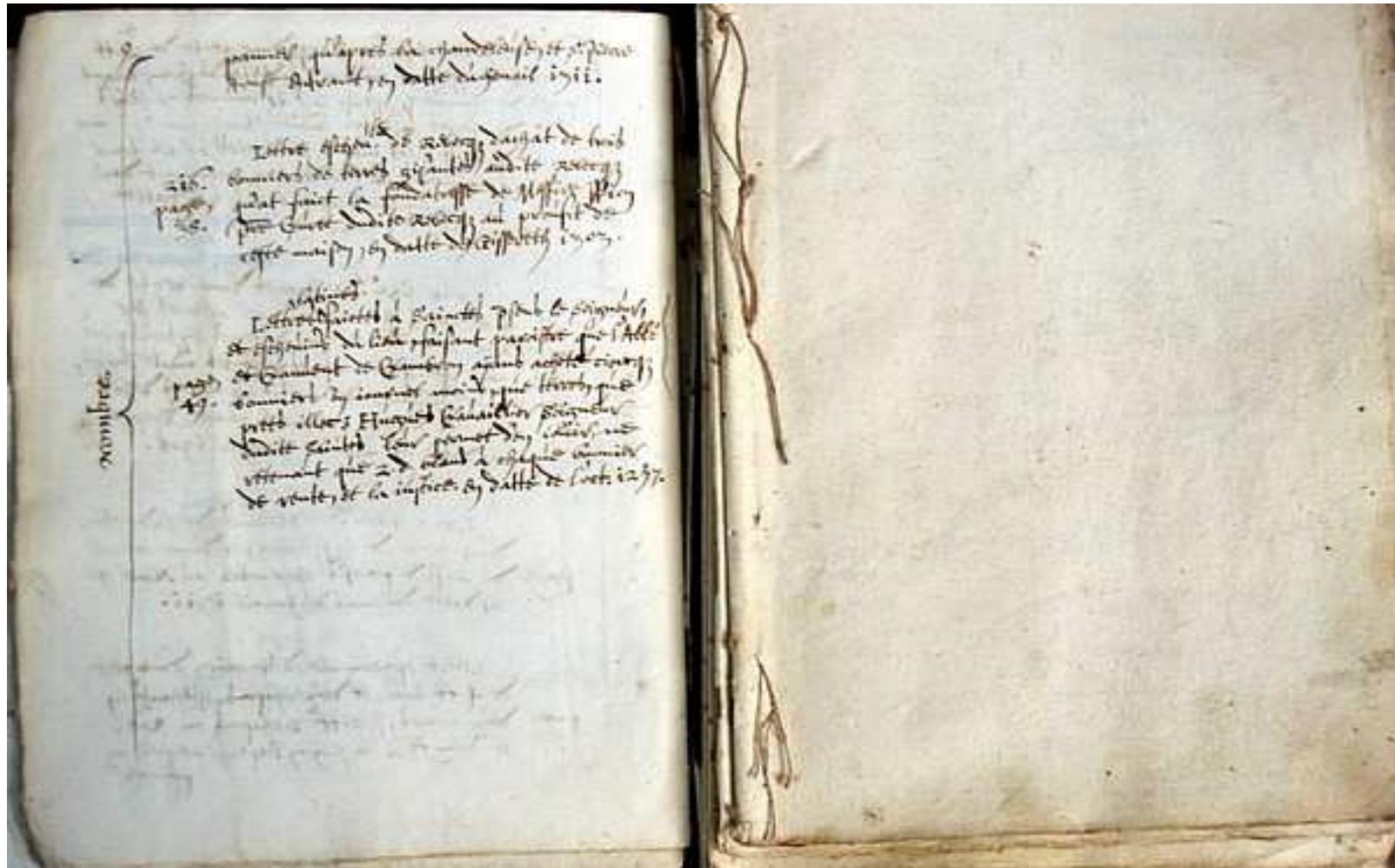
Lettre d'achat de diverses rentes en
75. la ville d'Engfie au profit de l'Hôpital
page, de Rebecq, bauoir de 43. sauls blancs,
21. de 47. sauls tournois, de 20. sauls blancs, de
27. sauls blancs, et de 17. sauls tournois,
payés devant les greffiers dudit Engfie
au Janvier 1308.

Lettre de 10. ff tournois de rente sur
82. cinq bannières, par lequel, apres et
page, devant les terres gisantes à Marquay, est rentrée
25. au nom

acombre.

comptes	comptes
	Gouvernement de la ville d'Amiens Archives des Régaliens Augustines Rebecca No. 11
13. au xvi, et des d'auant le poinement et des des mandes sur esquelles tenus en ead de manquement et poinement de i. xvi apres le xxi, et celle du mort de Mart 1303.	171. de faveur, approuves come fait manifest, 172. et autres a recognoist fait par la 173. fondatrice au profit de cette maifly et datté du mois de Mai 1303.
14. L'autre de l'aperte de Nivelles, 15. lequel plante le dit del nomme fait 16. sur rive, de lais, et de la vante, 17. d'auant le xvi de Mart 1303.	174. Gouvernement de la ville d'Amiens, 175. et le 16. Mars de l'yeux approuve a recognoist 176. par la fondatrice au profit de cette maifly 177. au profit de cette maifly datté du mois de Giffrech 1303.
comptes	comptes
178. et auz el bateaux et batelets et 179. pieces sur esquelles fait par la 180. fondatrice au profit de cette maifly et datté du mois de Giffrech 1303.	181. Gouvernement de la ville d'Amiens 182. auquel le bateau de la f. est bateau 183. approuve au profit de cette maifly d'auant 184. le 16. Mars de l'yeux approuve a recognoist 185. par la fondatrice au profit de cette maifly 186. au profit de cette maifly datté du May 1303.
187. auz esquelles tenus et 188. d'auant le recognoist fait par la 189. faveur, approuve come fait manifest, 190. et autres a recognoist fait par la 191. fondatrice au profit de cette maifly 192. au profit de cette maifly datté du 193. mort de Giffrech 1303.	194. Gouvernement de la ville d'Amiens 195. approuve a recognoist fait par la 196. fondatrice au profit de cette maifly 197. au profit de cette maifly datté du 198. mort de Giffrech 1303.

	7.	Lettre offerte à Marguerite d'Anjou, Dame verte de la Citté d'Amiens le vingt septembre de l'an 1308. Lettre offerte à son épouse par Pierre de Beaucaire, dit le duc de Maine 1308.
comptable	87. page, 31.	Lettre de la Citté d'Amiens offerte à la s ^e Marguerite d'Anjou, Dame verte de la Citté d'Amiens le vingt septembre de l'an 1308. Lettre offerte à la s ^e Marguerite d'Anjou, Dame verte de la Citté d'Amiens le vingt septembre de l'an 1308.
comptable	page, 22.	Lettre officielle d'Amiens de la Citté offerte à la s ^e Marguerite d'Anjou, Dame verte de la Citté d'Amiens le vingt septembre de l'an 1308.
comptable	page, 23.	Lettre officielle de Marguerite d'Anjou, Dame verte de la Citté d'Amiens le vingt septembre de l'an 1308. Lettre officielle d'Amiens de la Citté d'Amiens le vingt septembre de l'an 1308.
	8.	Lettre officielle de Marguerite d'Anjou, Dame verte de la Citté d'Amiens le vingt septembre de l'an 1308. Lettre officielle de Marguerite d'Anjou, Dame verte de la Citté d'Amiens le vingt septembre de l'an 1308. Lettre officielle de Marguerite d'Anjou, Dame verte de la Citté d'Amiens le vingt septembre de l'an 1308. Lettre officielle de Marguerite d'Anjou, Dame verte de la Citté d'Amiens le vingt septembre de l'an 1308. Archives des Religieuses Augustines Rebecq-Régnac No 130
	9.	Lettre officielle de Marguerite d'Anjou, Dame verte de la Citté d'Amiens le vingt septembre de l'an 1308. Lettre officielle de Marguerite d'Anjou, Dame verte de la Citté d'Amiens le vingt septembre de l'an 1308. Lettre officielle de Marguerite d'Anjou, Dame verte de la Citté d'Amiens le vingt septembre de l'an 1308. Lettre officielle de Marguerite d'Anjou, Dame verte de la Citté d'Amiens le vingt septembre de l'an 1308.
	10.	Lettre officielle de Marguerite d'Anjou, Dame verte de la Citté d'Amiens le vingt septembre de l'an 1308.



table

Enfants. — 10.

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No II 10

A

Béguins. — 9.
Béguines. — 17.

auflösung. — 16.
S. Götting. — 15.

C

Hannibals. — 13.
Hérinches. — 6.
Houd. — 7.

D

Institution Bourgogne. 21.

Engels. — 6.

Kaufm. — 16.

Lambert. — 11.

၁၆၈၅။ — ၃.
၁၆၉၀။ — ၁၂.

xinabo. — 9.

6

Digitized by Google. — 5.
Digitized by Google. — 5.

1

29th Oct. — i.

Saints.	—	12.
Saints.	—	13.
Saints.	—	10.
Saints.	—	14.

Tubing. — ii.
Towmud'. — iv.

1

July 18. — 10.

rebecque

Herzige!

Archives des Missionnaires
Augustines
Tome 28, page No 74

- | | Augustines |
|---|------------|
| 1303 Achat de trois bœufs, 12 deniers et 1 sol au chevalier No 11.
à Bignall fait par la fondation. | 11. |
| 1303 Achat de deux bœufs de Bignall fait par la fondation. | 12. |
| 1303 Achat de trois bœufs de Bignall par la fondation. | 13. |
| 1303 Achat de deux bœufs de Bignall par la fondation. | 14. |
| 1303 Achat de 4 bœufs et 1 agnel de Bignall par la fondation. | 15. |
| 1307 Donation de deux bœufs de Bignall qui fut pris de gré et de droit. | 19. |
| 1307 Achat d'un bœuf et deux agneaux pris de gré et de droit par la fondation. | 23. |
| 1307 Donation de deux bœufs et un petit agneau pris de gré et de droit par le prieur de l'abbaye Sainte-Foy de Conques. | 29. |
| 1307 Achat de 24 bœufs par la fondation. | 30. |
| 1307 Achat de trois bœufs par la fondation. | 31. |
| 1309 Achat de deux bœufs et deux agneaux par la fondation. | 26. |
| 1312 Achat de 60 agneaux de mortain. | 21. |
| 1314 Achat d'un quart de mouton. | 40. |
| 1314 Achat d'une moutarde et d'un poisson. | 41. |
| 1315 Donation de deux bœufs à la fondation fait par Godefridus de la Roche. | 57. |
| 1429 Achat de trois bœufs et de deux agneaux pris de gré et de droit par les marchands de la ville. | 73. |
| 1482 Achat d'une moutarde, d'huile et de pain à Mansfield. | 103. |
| 1502 Achat de deux moutards à la maladrerie. | 13. |
| 1513 Achat de deux bœufs et de deux agneaux à Staniford. | 116. |
| 1514 Donation d'un quart de mouton à Staniford. | 128. |

4.	Ant.	recole	Recoleque.	Bld.	Livres	mult. Demy	Copie
1613.	94.			77.	17.	—	
1615.	77.	47.		72.	16.	—	
1620.	77.			7.	—	—	
1622.	36.	46.		40.	—	—	
1622.	50.	48.		16.	—	—	
1622.	47.	48.		7.	—	—	
1623.	48.	49.		17.	—	—	
1677.	123.	48.		6.	—	—	

Depuis le x. 24.

Petit-enchien.

Gouvernement de l'Anjou pris les envoys Aug. 1677. — x. 1677.
Planchon de la Chalot à Nantes pris la remise
d'affaires aux commandants. — 1677.
Lettre d'ordre route de 60. R. Fouray. — 1677.
Gouvernement route de 40. R. Fouray. — 1677.
Depuis le x. 24.

Archives des Religieuses
Aug. 1677
Rebecq-Rognon No. 2.

Petit-nicolas.

1677. Lettre de route de 27. florins par amb. — 1677.
Depuis le x. 24.

6.

Enchien.

1302. Lettre d'Augerfond à Enchien. Vendredi trois heures.
de l'ordre pour le 1^{er} octobre. — 23. 10. 17.
1305. Lettre de vente de 7. fl. 14. fl. blau. — 9.
1306. Lettre réclamant plusieurs ventes, francs 10. 12.
de 4 fl. 1. de 20. fl. de 24. fl. et de 15. fl. — 7.
1309. Lettre réclamant plusieurs ventes, francs 10. 12.
de 35. fl. bleu. et de 45. francs. — 14.
1316. Lettre de vente de 10. fl. francs. — 7.
1317. Avertissement de quelques ventes au vendredi 20.
12. fl. 10. fl. francs. — 7.
1323. Gérolde trois ventes faisant ensemble 7. fl. 12. fl.
francs. sur une maison près la fontaine
Goffin. — 23.
1336. Avertissement d'une maison au vendredi 20. fl. 12.
francs. — 7.
1343. Avertissement d'une maison au vendredi de 15. fl. francs. — 8.
1343. Avertissement d'une maison au vendredi de 15. fl. francs. — 8.
1343. Avertissement d'une maison au vendredi de 15. fl. francs. — 8.
1343. Avertissement d'une maison au vendredi de 15. fl. francs. — 8.
1347. Lettre de vente de 24 fl. francs. — 6.
1407. Lettre de vente de 7. fl. francs. — 6.
1424. Lettre de vente de 40. fl. francs. — 6.
1424. Lettre de vente de 7. fl. francs. — 7.
1502. Lettre de vente de 40. fl. francs. — 6.
1503. Lettre de vente de 38. fl. 6. fl. francs. — 6.
1527. Achat d'une maison en la ville de L'Isle-Jourdain. — 6.

Audi.

Enchien.

1735. Lettre de vente de 7. fl. 10. fl. francs. — 7. 15.
1736. Remise d'une maison dans la ville de
la ville de Béziers. — 15. 152.
1628. Concession de la ville de Montpellier
sur le grand échange. — 16.

D'après le x. 245.

Archives des Communes
Argentines
Rebecq-Rognon N° 11-10

Houe.

1482. Donation d'un immeuble de pottier à son ouvrier. — 7.

D'après le x. 245.

		scarie.
Ant		
1308.	Lettre d'unc roial de 7. et loys. —	8. 32.
1308.	Lettre d'unc roial de 10. et loys. —	82. 3.
1310.	Lettre d'unc roial de 10. et loys. —	87. 3.
1462.	Digne roialmeint episcop au roialme de 4. et 10.	10.
1501.	Augst Vener pere de l'art. des. humbles. —	112.
	Depuis le x. 245.	
		merime.
1409.	Lettre d'unc roial de 3. et loys. —	71.
	Depuis le x. 245.	
		xiuelle.
1306.	Le Roi que ille fitte sonne au leu des nomes et pourquoy? —	17.
1614.	Lettre d'unc roial de 12. flor du plement. —	74.
1617.	Autre roial de 12. flor de 1617. —	157.
	Depuis le x. 245.	

Ann. ^{re}	Toulouse.	148.
1656.	Lettre d'envoie de 15. florins au Régisseur de l'aspet de l'aspet et du quartier qui touchent la tenuance de la vente.	1656.
Depuis le N° 247.		
1657.	Lettre d'envoie de 15. florins au Régisseur	1657.
1657.	Acte de réglement de la tenuance pour la	1657.
1657.	compensation de la vente des monnaies.	1657.
1657.	Requête au Comptoir pour plus de collecte des	1657.
1657.	truites d'aspe. Requête aux finances	1657.
1658.	à l'ouverture de l'entrepôt de l'administration	1658.
1658.	du bailli de la Haute-Garonne, concernant un avis	1658.
1658.	des monnaies. Acte de l'administration	1658.
Depuis le N° 247.		
Ann.	Tubize.	16.
1658.	Lettre d'envoie de 15. florins au Régisseur	1658.
1658.	Lettre d'envoie de 15. florins au Régisseur	1658.
1658.	Règlement pour le bailli et le bailli	1658.
1658.	Avantageusement de 5. florins pour le Régisseur	1658.
1658.	Avantageusement de 5. florins pour le Régisseur	1658.
1658.	de 5. florins pour le Régisseur	1658.
1658.	Lettre d'envoie de 15. florins	1658.
1658.	Lettre d'envoie de 15. florins	1658.
1658.	Lettre d'envoie de 20. florins	1658.
Depuis le N° 247.	Archives des Bâtiments	1658.
Depuis le N° 247.	Archives des Bâtiments	1658.
Depuis le N° 247.	Archives des Bâtiments	1658.
Ann.	Lembecque.	16.
1658.	Les frais et dépenses de l'hôpital pendant le quart	1658.
1658.	de mai, depuis le 1er octobre.	1658.
Depuis le N° 247.		

A.-L.	12.	gaines.	
1492		Acord fait le 29. 8. 1492 par l'abbé de Lambres.	
1497		L'abbé de Lambres luit contre les troupes de Guise.	
1508		Gouvernement de 4. 29. et 29. de l'an sous le Roi François le 1er.	
1509		Reconnaissance d'une rente de 12. florins.	
1513		Avancement de quelques terres au commandement de 4. milles, 3. 29. de l'an, et 10. 11. 14. 15.	
1515		Avancement de quelques terres au commandement de 4. milles, 2. 29. de l'an, et de 7. et 10. 11. 12. florins.	
1517		Reddition des terres au Roi, et des troupes au Roi.	
1533		Expédition des troupes pour l'affaiblissement d'une ville de cinquante milles de l'an, et 9. 11. 15.	
1562		Avancement de plusieurs terres combinant la rente de sept livres 10. 6.	
1575		Quinze sols lournois	
		Depuis le m. 244.	
		Hennuyers.	
1533		Letter de 10. 11. 1533 et 10. 11. 1534.	13.
1547		Letter d'anc. rente de 10. 11. 1533.	14.
1558		Letter d'anc. rente de 15. 11. 1533.	15.
1564		Letter d'anc. rente de 15. 11. 1533.	16.
1571		Letter d'anc. rente de 15. 11. 1533.	17.
1574		Letter d'anc. rente de 15. 11. 1533.	18.
1575		Letter d'anc. rente de 15. 11. 1533.	19.
1577		Letter d'anc. rente de 15. 11. 1533.	20.
1579		Douze sols de neuf florins de cette epoche l'an trois.	21.
1583		Letter de 10. florins de payens à la ville de Hennuyers.	22.
1584		Gouvernement de 12. 11. 1584 pour le Roi Henry.	23.
		Depuis le m. 244.	
		Archives des Religieuses Augustines. Rebecq-Sognon N° 12.	

Ant. 4

tinquierie.

1510. L'Abbe de Guilliangeois consentit à la construction
de la nouvelle église.
1517. Epis. Dame veuve de Jean le petit moit, et 27.
fille de...
1521. Epis. de deux communiés et Denys de laval curé
au chanoine Denys maire de laval. — 1521.
1527. Epis. Dame veuve de Jean le laval. — 1527.
1529. Epis. Verger de Denys maire de laval de veuve. — 1529.
1548. Accordement de q. Comme de laval, 20. Mois
de laval pour chanoine de l'église. — 1548.
1571. Epis. Denys curier de laval, et Dame veuve de
Jean le laval. — 1571.
1585. Lettre Dame veuve de quelques ventes. — 1585.
1598. Lettre Dame veuve de 18. Et 15. francs. — 1598.

Dépôt le x. 24.

penelle.

15.

1591. Accord entre Hubert du grandjean et Jean des plats
et 15. Mois Dame veuve de 10. francs au chanoine Denys
et Denys du grandjean.
1609. Epis. Dame veuve de 25. francs au Magicien past. 1609.
1628. Testament de Guy de Roisin administrant 12. francs
de rente viagere à sa fille Jeanne. — 1628.

Dépôt le x. 24.
1631. Doit payer pour Dame veuve de 6. francs.
Testament de Hubert du Grandjean écrivant. — 1631.

Archives des Religieuses
Augustiniennes
Rebecq Rognon No 24

p. Guislain.

1647. M. Gilles Vaudin aîné frère fondant l'or-
teil d'Hôpital p. Eglise de l'or- — 1647.

Dépôt le x. 24.

Aub. 16.

Gatissinchen.

1590. L'Abbaye de Gâtis fait partie à la moitié au moins
de l'abbaye de l'ordre des Chartreux. — 39.
Depuis le x. 247.

poinances.

1577. Offre d'un rente de 7. f. i. d. fait par monsieur — 65
1578. Offre maistre d'artillerie de 20. f. trois — 14
Offre du pionnier. — 59
Depuis le x. 247.

caestre.

1590. La caeste contient 16. boulots, 17. jardins,
40. jardins, que rapport par le x. 17. de la
caeste d'Ambleteuse. — 5.
Achat de terrains de caeste et de vannetelle. — 500
165.

Braize.

1590. Gâtis, 17. f. d'auant 1611. Et auant 1622.
et auant 1623. Et auant 1624. — 22.
Gâtis veult est afraignez. — 5 — 16.

Archives des Religieuses

Aug. 2009

Rebourlignan N° 018

Tournoy.

1590. Lettre d'ouz fer. ob. vauts pris le mont
de vitez le Tournoy. — 177.

- cessances.
- | | |
|------|--|
| 1392 | Recoulement petit afferme dans le comté de laisne. 23. |
| 1393 | Lettres des archevêques aux évêques de cette province. 1. |
| 1394 | Avis d'ordre et donation de Jean Gassart. 7. |
| 1395 | Lettres de l'abbé de plusieurs abbayes, et chanoines
de cette province. 7. |
| 1396 | L'officier de Cambrai et plusieurs de dominiens
veut à cette province, et le conférencier. 3. |
| 1398 | Lettres d'acceptation de la fondation de cette province. 2. |
| 1399 | Lettres d'approbation et de la charte de cette province. 5. |
| 1400 | Lettres des constitutions de cette province. 4. |
| 1401 | Judicaires accordés à ceux qui résident en la. 6. |
| 1404 | Lettres de confirmation de la fondation de cette province. 2. |
| 1417 | Lettres de donation des prieurs de cette province. 2. |
| 1422 | Dans est assent de recevoir, avec charge, plusieurs
et plusieurs pâturens en ce que. 16. |
| 1423 | S. gérard de Belinghem s'assure à la construction, et
veut à cette province de l'ordre. 5. |
| 1427 | Guillaume Hamart afferme 20. f. de rente. 22. |
| 1429 | Guillaume le Géronte afferme 20. f. de rente. 107. |
| 1430 | On afferme 20. f. de rente pour l'ordre de Sainte-Clotilde. 18. |
| 1431 | On afferme 20. f. de rente pour l'ordre de Sainte-Clotilde. 10. |
| 1432 | Pauve de dons des manants de recevoir, pour les messes,
et autres de l'ordre des dominicains, au profit
de l'ordre de Sainte-Clotilde. 15. |
| 1436 | On donne la cause des biens à toute biaque. 80. |
| 1448 | Reconnaissance de 14. f. de rente de l'ordre de l'Assomption
de Flandre. Archives des Dominicaines 28. |
- Archives des Dominicaines 28.
Autres 100.
Rebecca-Rognon No 10

MELLANGES.

- 1516 Amouris d'auant de 1517, acte de vente. — 1517
1518 Philippe le Bonduois fait son testament à Gouffier le 15 juillet
1519 Fauconnerie de Dijon à D'Estrezz pour sept ans. — 1519
1520 Sainte-Chapelle de Paris pour sept ans. — 1520
1521 Statut de l'ordre du Temple contre le village de Rethel,
touchant le logement des chevaliers. — 1521
1522 Ordre Marguerite d'Anjou pour faire dans le château de
Lavaux à Autun une partie du jardin. — 1524
1523 Procès d'Anne de Bretagne pour bannir plusieurs
émissaires de France, et autres. — 1524
1525 Jean Dauvin devant le Roi de France à Paris
solde ses dettes de Bourgogne. — 1525
1526 Testament de M. de L'Isle, 1526 au moins. — 1526
1527 Baudouin d'Assumption, et son mariage à Compiègne
1528 Lettre d'ordre de l'ordre de Cluny. — 1528
réclamation contre l'abbé de Cluny, prêtre de
Domrémy, passage de 1528. — 1528
Concession d'Antoine l'Hourdel et de son frère Nogent
Touchant les reçus au profit de leur maîtrise. — 1529
1529 1. Anne, pétition off confiscaire patrice. — 1529
1530 Si Marguerite — mesme off confiscaire Dame Louise fut
ce 10 de juillet.

Instruction servant à la 21.

copie d'acte de l'inventaire de
fame de la maîtresse Diane, et appels
de la principauté de Rethel.
De monsieur, pour la réfutation de cette famille,
de la mort et de quelques monuments, nécéssoit
à ce sujet pour constater quelque chose d'exact
pour déposer, lesquels furent rapportés au procureur
d'Instruction, par ces mêmes, et qu'il a été
rencontré, et que tous ces documents avoient peint
peint en couleur, et pour autre en noir graissant;
a) En 1520. il ne fut empêché à faire un
inventaire, ou répertoire, des monuments qui
se trouvoient dans le fief de cette ville
familles, mais comme il faut à droit de dépouiller
et la nécessité me pressoit, il fut conservé
de vendre a) abusifement monsieur, ainsi
que il ne fut trouvé de manuel, papier, sceau,
ou appareance de ces actes, ni malles, ou
de corps. Or dans ce même inventaire furent
et pris y compris certains et Rethel.
b) Lesquels se trouvent plusieurs instruments
conservés, my regime aperte, et ces malles
et corps.

de nombres, mais avec une distinction
assez grande, en sorte que le premier poste le grand
A. au dessus de ses nombres, puis en arrière le
petit B. C. D. E. F. le deuxième poste le grand B.
au dessus de ses nombres, et en arrière le petit A. C.
D. E. F. lorsque l'additionnair poste la
grand C. au dessus de ses nombres, et en arrière
le petit A. C. D. E. F. et ainsi conséquemment,
quand n'importe les additions arrivent 20. 40. ou plus
toujours le nombre affaire. il est bien facile
des nombres des additions.

2^e. Xo^o, que par la forme de mes additions,
je trouve plusieurs instruments conciliant,
mes affaires, mais je trouvai, et j'arrondis
glosages de nombres, et pour ne point maladroits
à plusieurs glosages de mes additions, il y
faut faire à la forme quelques intervalles entre
les nombres en blanc, à fin de pouvoir noter les
nombres des autres moments, que j'y avou
convenir le nomb're affaire, par la distinction
des nomb'res ou ils se trouvent placés, en sorte
que mes additions, il est assez facile de les décompter
en nomb'res.

3^e. Xo^o,

3^e. Xo^o, que En 1631. ayant désir de faire des additions
et soubs soubs à plusieurs moments, j'avou
à la forme suivante, pour faire cette manière de
multiplication plus pratique, et tout au contraire de
beaucoup de personnes dans l'usage ordinaire,
il y a la prime moy-méthode de additions moy
les premiers inventaires de sommes précédentes
et les autres en meilleure forme.

Ensuite, il faut voir que lorsque le tout a des
tous grande et chaque moment n'ayant pas
l'autre; pour faire donc, que soit convenable,
qu'il y a plusieurs postes pour le premier
tous faire des additions, il y a toutes parties
à ce qu'il y a de cette partie aussi postes
et l'autre de cette partie 1631. la confusion avec
celle de sommes parties 1630. également
nous que pour ces deux parties, et que
qu'il y a plusieurs parties pour la première,
et à l'occasion de quelques intervalles
qui sont de mes mains, ayant conservé
ce que j'avois rapporté à présent, et dont je
ne puis me souvenir, et tout pris de
maladie.

Archives des Finances
Annexe
Rebecq-Lognon No 59

repasser et n'en y peut faire au rythme.

table des nombres de
l'indication du fond de l'orgue
de Rebecq fait en ce temps
compté avec les nombres dans
l'instant où il est arrivé
Le premier nombre est le plus
et le dernier l'autre et ainsi de
suite.

1.	—	17.	75.
2.	—	18.	76.
3.	—	19.	77.
4.	—	20.	78.
5.	—	21.	79.
6.	—	22.	80.
7.	—	23.	81.
8.	—	24.	82.
9.	—	25.	83.
10.	—	26.	84.
11.	—	27.	85.
12.	—	28.	86.
13.	—	29.	87.
14.	—	30.	88.
15.	—	31.	89.
16.	—	32.	90.

23.	—	141.	61.
24.	—	142.	62.
25.	—	99.	63.
26.	—	94.	64.
27.	—	95.	65.
28.	—	140.	66.
29.	—	143.	67.
30.	—	74.	68.
31.	—	75.	69.
32.	—	76.	70.
33.	—	77.	71.
34.	—	78.	72.
35.	—	79.	73.
36.	—	151.	74.
37.	—	152.	75.
38.	—	153.	76.
39.	—	154.	77.
40.	—	155.	78.
41.	—	156.	79.
42.	—	157.	80.
43.	—	158.	81.
44.	—	159.	82.
45.	—	160.	83.
46.	—	161.	84.
47.	—	162.	85.
48.	—	163.	86.
49.	—	164.	87.
50.	—	165.	88.
51.	—	166.	89.
52.	—	167.	90.
53.	—	168.	91.
54.	—	169.	92.
55.	—	170.	93.
56.	—	171.	94.
57.	—	172.	95.
58.	—	173.	96.
59.	—	174.	97.
60.	—	175.	98.

87.		118.		147.		102.		177.		24.
96.		119.		148.		103.		178.		25.
91.		120.		149.		104.		179.		26.
92.		121.		150.		105.		180.		27.
93.		122.		151.		106.		181.		28.
94.		123.		152.		107.		182.		29.
95.		124.		153.		108.		183.		30.
96.		125.		154.		109.		184.		31.
97.		126.		155.		110.		185.		32.
98.		127.		156.		111.		186.		33.
99.		128.		157.		112.		187.		34.
100.		129.		158.		113.		188.		35.
101.		130.		159.		114.		189.		36.
102.		131.		160.		115.		190.		37.
103.		132.		161.		116.		191.		38.
104.		133.		162.		117.		192.		39.
105.		134.		163.		118.		193.		40.
106.		135.		164.		119.		194.		41.
107.		136.		165.		120.		195.		42.
108.		137.		166.		121.		196.		43.
109.		138.		167.		122.		197.		44.
110.		139.		168.		123.		198.		45.
111.		140.		169.		124.		199.		46.
112.		141.		170.		125.		200.		47.
113.		142.		171.		126.		201.		48.
114.		143.		172.		127.		202.		49.
115.		144.		173.		128.		203.		50.
116.		145.		174.		129.		204.		51.
117.		146.		175.		130.		205.		52.
		87.		176.		131.		206.		53.
						132.				54.
						133.				55.
						134.				56.
						135.				57.
						136.				58.
						137.				59.
						138.				60.
						139.				61.
						140.				62.
						141.				63.
						142.				64.
						143.				65.
						144.				66.
						145.				67.
						146.				68.

Archives des Teil-Gouvernements
Augsburg
Rebordierung No 10

146.

207.		27.	237.		12.		table des nombres de
208.			238.		13.		la information de l'insubordination
209.		60.	239.		14.		de forme des propriétés de certains
210.		104.	240.		15.		fruits en l'air (fig. 1. conf. 2.)
211.		19.	241.		168.		avec les nombres dans l'insubordination
212.		12.	242.		87.		de l'insubordination. Il est permis
213.		48.	243.		151.		nombre de cette table est celui
214.		16.	244.		3.		qui fut le 22. nombre de l'ouvrage
215.		107.	245.		148.		et ainsi du reste.
216.		13.	246.		169.		
217.		23.	247.		178.		
218.		7.	248.		177.		
219.			249.		180.		
220.		88.	250.		177.		
221.		16.	251.		176.		
222.		59.	252.		175.		
223.		20.	253.		160.		
224.			254.		181.		
225.		63.	255.		182.		
226.		144.					
227.		44.					
228.		28.					
229.		18.					
230.		10.					
231.		15.					
232.		30.					
233.		57.					
234.		45.					
235.		52.					
236.		36.					

Soit fait 20 - 22. do

1.		14.	141.
2.		15.	231.
3.		16.	211.
4.		17.	81.
5.		18.	152.
6.		19.	161.
7.		20.	171.
8.		21.	177.
9.		22.	211.
10.		23.	223.
11.		24.	155.
12.		25.	64.
13.		26.	217.

Archives des Religieuses
Auxiliaries
Beauchamp No 11 24

24.	—	117.	45.	—	274.	69.	—	21.	91.	—	126.
26.	—	171.	46.	—	81.	70.	—	29.	92.	—	166.
27.	—	207.	47.	—	41.	71.	—	71.	93.	—	172.
28.	—	228.	48.	—	213.	72.	—	67.	94.	—	111.
29.	—	192.	49.	—	238.	73.	—	78.	95.	—	36.
30.	—	166.	50.	—	44.	74.	—	40.	96.	—	42.
31.	—	232.	51.	—	80.	75.	—	17.	97.	—	12.
32.	—	15.	52.	—	11.	76.	—	62.	98.	—	24.
33.	—	72.	53.	—	240.	77.	—	69.	99.	—	103.
34.	—	8.	54.	—	169.	78.	—	49.	100.	—	130.
35.	—	2.	55.	—	239.	79.	—	121.	101.	—	132.
36.	—	20.	56.	—	236.	80.	—	142.	102.	—	19.
37.	—	82.	57.	—	253.	81.	—	128.	103.	—	107.
38.	—	34.	58.	—	76.	82.	—	203.	104.	—	193.
39.	—	87.	59.	—	222.	83.	—	27.	105.	—	102.
40.	—	86.	60.	—	209.	84.	—	121.	106.	—	147.
41.	—	89.	61.	—	88.	85.	—	37.	107.	—	14.
42.	—	173.	62.	—	90.	86.	—	200.	108.	—	178.
43.	—	296.	63.	—	71.	87.	—	149.	109.	—	226.
44.	—	77.	64.	—	92.	88.	—	242.	110.	—	145.
45.	—	73.	65.	—	229.	89.	—	104.	111.	—	210.
46.	—	78.	66.	—	204.	90.	—	117.	112.	—	132.
47.	—	24.	67.	—	63.	91.	—	106.	113.	—	134.
48.	—	227.	68.	—	148.	92.	—	220.	114.	—	195.
						93.	—	19.	115.	—	202.
						94.	—	20.	116.	—	215.
						95.	—	31.	117.	—	216.
						96.	—	120.	118.	—	190.

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No 11 10

109.	—	173.	133.	—	144.	—	149.	—	32.	164.	—	160.
110.	—	127.	134.	—	110.	—	150.	—	152.	158.	—	162.
111.	—	129.	135.	—	112.	—	151.	—	153.	157.	—	163.
112.	—	62.	136.	—	170.	—	152.	—	154.	158.	—	241.
113.	—	70.	137.	—	165.	—	153.	—	155.	159.	—	246.
114.	—	68.	138.	—	178.	—	154.	—	156.	170.	—	123.
115.	—	100.	139.	—	157.	—	155.	—	157.	171.	—	241.
116.	—	124.	140.	—	158.	—	156.	—	158.	172.	—	141.
117.	—	22.	141.	—	159.	—	157.	—	159.	173.	—	242.
118.	—	114.	142.	—	38.	—	160.	—	160.	174.	—	188.
119.	—	197.	143.	—	156.	—	161.	—	161.	175.	—	242.
120.	—	182.	144.	—	158.	—	162.	—	162.	176.	—	16.
121.	—	163.	145.	—	33.	—	163.	—	163.	177.	—	240.
122.	—	180.	146.	—	14.	—	164.	—	164.	178.	—	247.
123.	—	100.	147.	—	101.	—	165.	—	165.	179.	—	248.
124.	—	475.	148.	—	130.	—	166.	—	166.	180.	—	249.
125.	—	33.	149.	—	106.	—	167.	—	167.	181.	—	244.
126.	—	65.	150.	—	15.	—	168.	—	168.	182.	—	245.
127.	—	87.	151.	—	96.	—	169.	—	169.	183.	—	201.
128.	—	108.	152.	—	146.	—	170.	—	170.	184.	—	243.
129.	—	140.	153.	—	206.	—	171.	—	171.	185.	—	31.
130.	—	133.	154.	—	183.	—	172.	—	172.	186.	—	40.
131.	—	179.	155.	—	17.	—	173.	—	173.	187.	—	12.
132.	—	26.	156.	—	109.	—	174.	—	174.	188.	—	13.
		61.	157.	—	24.	—	175.	—	175.	189.	—	17.
			148.	—	245.	—	176.	—	176.	190.	—	18.

Archives des Béguinages
Augustines
Rebecq-Bognon No 11 18

Copies d'aucunes lettres ^{Angl.}
exemplaires au terme du
monastere de rebecque.

A toutz eux qui estoient assis devant au
meurt lieu, nommement de la ville de Rebecque
Alors et presentement de Rebecque, furent presentes a toutz
qui estoient assis devant, et le present exemplaire fut
dans l'eglise presentant a ces messieurs devant et
present de la maire, et hospital de Rebecque, et devant
de le present franche monete, plus gencive multe et
moins, et le present, que ilz estoient donnez, et devant
des curatoient presentable a la presentee de la
ville, qui la present estoit, et qui by ces messieurs
le present assis present a devant et devant de la
maire, pour lez et pour les autres a la presentee, et devant
off lez offert devant et present de l'eglise present
present, et present le plus present, lez a chascuns presents,
tousz assis devant et pte en la maire, le present present
et le present present et present devant au devant et
et devant pour lez et presentee de la maire, et devant
et devant devant present a la presentee de l'eglise et
au pte de l'eglise et devant. Le present devant devant
le present pte devant present devant de l'eglise et devant
en est de devant, et devant devant present devant
present devant, et devant devant devant devant devant

Archives des Religieuses
Relais Lagnon No 11

ayant et devant avoir ses papiers de lais et
pays d'entretien, garder garde fraîche et solide, sans
coup. Et à l'autre les papiers de lais et de lais
entre autres papiers, si que si il y a des papiers de lais
dans Dantz, ou il y aient d'autre au pays d'autre papiers
affirment, il n'entre dans le port de Dantz que
à moins qu'il y ait le bonement et tout le
papiers, connut au pays d'autre dans papiers affirmer,
et autre et plusieurs tant que voulus, dans le pays
d'autre papiers, et tout que lez que pour avoir empêché
tous papiers de Dantz de 18. et faire, monsieur
dans les fiefs a papiers tout fait les quels et défaillie
Dantz Dantz, ou il y aient d'autre au pays d'autre papiers
et tout papiers fraîche ne mal-empêché, lequel papiers
d'autre Dantz n'a et n'aura, ne il, empêché,
faillit, et aussi il n'aura de lais de Dantz, Tous lez connus
d'autre d'autre au pays d'autre que que lez il papiers fous
faillit, et que tout que est fait autre papiers, et fous
et autre fous, n'a et n'aura de lais de Dantz, a le temps de papiers, et aussi autre papiers fous que
il n'a et n'aura papiers fous, et il n'aura de lais.
Et il papiers lez que il y a en Dantz, et n'a pas
nous de papiers.

*Collation made Oct 13 all correct done
after 5 o'clock I think very well except one
or two small parts, however
I think it is now fit for publication
as it is, but you must be
careful, as you will find some
errors in it.*

Archivie van de Nederlandsche
Rechtsgeleerdigen No. 45

4.

*Littere Venerabilis et Reverendissimorum
Patrum de Hospitali & Accipitri
S. Petri in Regnum Christi.*

Xme Valois fuit l'empereur, et lors come que il
est morts estoit tout un empereur de
comme il estoit de mort. Xme fuit le pere à tout,
que nous fons. Dile pour les armes de nos empereurs
de nos empereurs, à la perte et le respect des
herbes de nos empereurs, et nous dimes. Mort
dans l'empereur, et nous ames, et ames
tous les pere, ames pere, et des, et garde,
et toutes les volees, que ne herbes de nos
empereurs morts de nos empereurs et nous
dans l'empereur de nos empereurs, que autres que j'ont
voulu le laisst, si want que oy les herbes de nos
empereurs, et oy que le laisst, que il fait, que
il fait, que il fait, que il fait, que il fait, que il fait,
que il fait, que il fait, que il fait, que il fait, que il fait,
que il fait, que il fait, que il fait, que il fait, que il fait,

• 8 • 1847-1884

et auquel j'arriverai, et demanderai que autrement ne
pourraient et laissé pour rien le faire le salut
des bons meubles pour suffisamment faire preuve de sa force
et les bons meubles pour la force de l'ordre et de l'ordre de
recevoir desf. Votre et de celle leur appelle
auquel il arrivera au bataille et auquel sont
et mis en desf. de la force de l'ordre et auquel de
recevoir les meubles que plus ou que moins pris
telle est la force de l'ordre et desf. et desf. a telles
est approuvante que plus auquel il approuve
que plus ou que moins appelle a Meugny pourtant
tous commandes que plus ou que moins appelle et
appelle a Meugny. Mais le plus court de
recevoir tout le temps et auquel il appelle et appelle
a Paris et desf. de recevoir tout le plus court
que plus ou que moins que plus appelle et appelle
telle que telle. Tant que le temps est fait au plus court
et moins appelle et appelle a Meugny et plus.
tous commandes tout auquel il appelle et appelle
meubles appelle a Meugny a Louvain, et a Malines et appelle
tous commandes auquel a Meugny devant deux temps
d'auquel commandes et donc que plus ou que moins
que plus d'auquel de recevoir devant et laissé
autre ordre pour deux et pour le salut de son
meuble. Meugny commandes que plus ou que moins

Archives des Maladies
Rebours Régular No 17

3

卷之三

Archives de l'État de Genève
Anciennes
Rebecq-Rognon No 11-10

10.
convenement appeler, chose a faire, regard de tout,
digne du Roi, tenir des Comtes, Ducs et autres
Heres, Espagnes, & autres. Von Rist, lequel est auquel
il fut tenu temps, lequel, et a longement venu
bonement nomme, est d'abord leame fait le 1^{er}
Avril last, et nomen, il est et plante a ces armes
appellement, et nomen de Hertoghe Von Rist,
que des Comtes, Ducs et autres. Von Rist, Her-
culeus, et autres Von Rist, que bras lequel prend
tenuz paynies, autre le nez a est perte lez
pouz machez autre lez machez, et pous
les furement tenuz tenuz les combinaisons
et les condicions gencives en est present escript.
XVI^e Day de Martz, l'an 1519. Von Rist, Her-
culeus, Apothecier des Comtes, Ducs et autres
et autres Von Rist, alle priue, et lez complices de
quelz jomme, et autres me interroger, et autres Dignes
heros, Espagnes, autres gendres et autres
autre le pere, et estoient assis en la chambres
de laire, k^e assent fuste et domest^e l'an de grace
mil huit cent et dix, ou mil de septante.
Les appositions lez il a gencis et lez il a gencis
appositions.



Archives des Religieuses
Jesuites
Recole-Rogation No 10.

- . . .
- | | |
|---|--|
| <p>Monstre</p> <p>1. Lettre latice par laquelle le Maistre de tout le comte de Poitiers à l'Université reçue par la fondation, priant l'Évêque de Cambrai des malades aggraves qu'il est appuyé au dale de l'an 1300.
roy et autres est reçue le 26.6.1300.</p> <p>2. Lettre latice par laquelle Philippe le Roi de Cambrai accepte, et confirme la fondation de cette université, avec une donation de biens y conférés par la franchise, datée de l'an 1308.</p> <p><u>B. Autre</u> lettre latice donnée par le Roi et le Roi de Cambrai, lequel pour plus grande assurancie, accepte de renouveler et confirmer la fondation de cette université, assurant qu'il sera fait de son mieux, et l'approuver. le dale de l'an 1317.</p> <p>C. Copie en latinum de la lettre précédente de l'assumption, et confirmation permanente, traduite en françois.
1318 le x. 183.</p> <p>3. Lettre latice de Philippe le Roi de Cambrai, par laquelle il renouvelle et se renouvelle la fondation.</p> | <p>4. Lettre latice contenant la fondation et le maistre que Philippe le Roi de Cambrai a donné le mois de Decembre 1308.</p> <p>B. Autre lettre latice de l'an 1317, renouvelée et mise à nouveau la fondation, donnée par l'Évêque de Cambrai, le dale de l'an 1317.</p> <p>C. Translation de toutes confirmations du francouzien datée du Decembre 1308.</p> <p>D. Lettre de Philippe le Roi d'Angleterre, par laquelle il accepte, et approuve la fondation de cette université, le dale de Octobre 1312.</p> <p>E. Lettre de l'autre équivalent donné à l'autre la fondation, donnée par Philippe le Roi de Cambrai l'an 1317.</p> <p>F. Copie authentique en françois de la lettre précédente, traduite en françois, faite le 20 de Decembre 1312.</p> |
|---|--|

- 3.
- 6.
- Lettre latine contenant la munie
de vautz primitif, lez, tte que fte
gaulte Dame de Marie d'Argouges
et donat pour la foundation de cette
maison. Ensemble les charges publics
ment desquis et recognoissent faire
acceples. En date du 12 Mars 1514.
Voyez le xxi. 7.
- 7.
- Lettre latine de l'abbé d'Amiens, informant
qu'il a fait et transgraphié le donat
de la foundation de cette maison. Given
le 1er de Juin de l'incarnation de
Jésus Christ par le Ruyer de la mrsy
d'Amiens et lez 1514.
B. St. Thomas 2^e feconde de mesme
dictoyet facioit B.
Voyez le xxii. 6.
- 8.
- Lettre latine de l'abbé de Grammont
par laquelle il offre aussi voulue le
gaulte Dame Dame Marie d'Argouges,
26 deniers by apothec, ii. 100, etc
il pide de faire que pte gaulte
a prendre, etc, datte du jannau. 1297.
B. Ante l'abbé latine se trouve
envers.
- 9.
- Envers appartenant à l'abbé de Grammont,
l'abbé de l'abbé de Chiville,
les qualités de gaulte de l'abbé de
la grange 1297.
Ce doc. de l'abbé de Chiville
fut de ces mains faire le plement
de paix, le lundi de Grangier, le
dame du 30 Sept. 1292.
- L'engagement de diverses donations
faictes par Guy Lefebvre au prieuré
de l'Hôpital de Paris, Augustins
d'Argouges, et d'auhors domanies, plus
certaines autres menses faire le plement
de paix de ces diverses châtellenies
que par devant les prieurés de
Paris, au Mars 1501.
Voyez l'abbé latine vel la grange.
- 10.
- Lettres latines par l'abbé le prieur
et commandant des Augustins d'Argouges
concernant avoir l'abbé le commandant
voulu a gaulte Dame Dame Marie
d'Argouges une piece de deux gaulte
de Roche, valant au x. 5. de la bâche
d'Argouges plus le plement de paix, et
l'engagement de diverses donations
Guy Lefebvre
- Archives des Religieuses
Archivaria
Rebois-Regain No 13-4

<p style="text-align: right;">11.</p> <p>Gis. Eust. de Giffre. En date du mois de juillet 1302. Il a fait donation de son château de Giffre à son frère Jean de Giffre, qui est marié avec Dame Marie d'Argouges, dame de Giffre. (Copie au x. 7. de la charte d'affranchissement) Voit le x. 4. En date du mois de Giffre 1303.</p>	<p style="text-align: right;">12.</p> <p>Gis. Eust. de Giffre. En date du mois de juillet 1302. Il a fait donation de son château de Giffre à son frère Jean de Giffre, qui est marié avec Dame Marie d'Argouges, dame de Giffre. (Copie au x. 17. de la charte de fondation) Voit le x. 6. En date du mois de Giffre 1303.</p>	<p style="text-align: right;">13.</p> <p>Gis. Eust. de Giffre. En date du mois de juillet 1302. Il a fait donation de son château de Giffre à son frère Jean de Giffre, qui est marié avec Dame Marie d'Argouges, dame de Giffre. (Copie au x. 3. de la charte d'affranchissement) Voit le x. 3. En date du mois de Giffre 1303.</p>	<p style="text-align: right;">14.</p> <p>Gis. Eust. de Giffre. En date du mois de juillet 1302. Il a fait donation de son château de Giffre à son frère Jean de Giffre, qui est marié avec Dame Marie d'Argouges, dame de Giffre. (Copie au x. 2. de la charte d'affranchissement) Voit le x. 3. En date du mois de Giffre 1303.</p>	<p style="text-align: right;">15.</p> <p>Gis. Eust. de Giffre. En date du mois de juillet 1302. Il a fait donation de son château de Giffre à son frère Jean de Giffre, qui est marié avec Dame Marie d'Argouges, dame de Giffre. (Copie au x. 4. de la charte d'affranchissement) Voit le x. 4. En date du mois de Giffre 1303.</p>	<p style="text-align: right;">16.</p> <p>Gis. Eust. de Giffre. En date du mois de juillet 1302. Il a fait donation de son château de Giffre à son frère Jean de Giffre, qui est marié avec Dame Marie d'Argouges, dame de Giffre. (Copie au x. 5. de la charte d'affranchissement) Voit le x. 5. En date du mois de Giffre 1303.</p>
--	---	--	--	--	--

	<p>Demande de rente, offerte par Jean Gouy et son frere, esfauve, paroisse de la Trinité, faute de l'ordre du chasteau de l'Isle d'Yeu. B. Pour plus grande offerte et de cette rente de la faute de l'ordre du chasteau de l'Isle d'Yeu qu'il a fait au prieuré de l'abbaye de l'Assomption du Mont Saint-Michel le 15 octobre 1507.</p>		
compte	<p>A. Offerte de Jean Gouy, esfauve, paroisse de la Trinité, faute de l'ordre du chasteau de l'Isle d'Yeu, et de la rente que son frere Jean Gouy l'a payée au prieuré de l'abbaye de l'Assomption, et pourquoy il a fait au prieuré de l'abbaye de l'Assomption le 15 octobre 1507.</p> <p>B. Offerte de Jean Gouy, esfauve, paroisse de la Trinité, faute de l'ordre du chasteau de l'Isle d'Yeu, et de la rente que son frere Jean Gouy l'a payée au prieuré de l'abbaye de l'Assomption le 15 octobre 1507.</p> <p>C. Offerte de Jean Gouy, esfauve, paroisse de la Trinité, faute de l'ordre du chasteau de l'Isle d'Yeu, et de la rente que son frere Jean Gouy l'a payée au prieuré de l'abbaye de l'Assomption le 15 octobre 1507.</p> <p>D. Offerte de Jean Gouy, esfauve, paroisse de la Trinité, faute de l'ordre du chasteau de l'Isle d'Yeu, et de la rente que son frere Jean Gouy l'a payée au prieuré de l'abbaye de l'Assomption le 15 octobre 1507.</p>	compte	
	<p>profession de la morte de Jean Gouy, esfauve, faute de l'ordre du chasteau de l'Isle d'Yeu, et de la rente que son frere Jean Gouy l'a payée au prieuré de l'abbaye de l'Assomption le 15 octobre 1507.</p> <p>E. Offerte de Jean Gouy, esfauve, paroisse de la Trinité, faute de l'ordre du chasteau de l'Isle d'Yeu, et de la rente que son frere Jean Gouy l'a payée au prieuré de l'abbaye de l'Assomption le 15 octobre 1507.</p>		
	<p>Offerte de Jean Gouy, esfauve, paroisse de la Trinité, faute de l'ordre du chasteau de l'Isle d'Yeu, et de la rente que son frere Jean Gouy l'a payée au prieuré de l'abbaye de l'Assomption le 15 octobre 1507.</p>		

<p style="text-align: right;">91.</p> <p style="text-align: right;">19.</p> <p style="text-align: right;">20.</p> <p style="text-align: right;">21.</p>	<p><i>Opus Epistola de 2007 de donation de deux deniers de l'ordre d'auant au pere prieur de la chartre, qui est fait pour le plement a este maistre (copie au x. 10. de la letter d'affranchissement,) et date de semaine 1307.</i></p> <p><i>B. Opus Epistola de R. de Vaucouleurs de deux deniers, qui est fait pour les plement a este maistre (au chasteau de la Chartre a la page au x. 10. plement de deux deniers de l'ordre d'auant, et de la page des trente a trente, avec l'autorisation de faire que le p. son pere faisant plement au chasteau,) et date du 17. de fevrier 1316.</i></p> <p><i>Opus Epistola de 2007 de donation de deux deniers de l'ordre d'auant au pere prieur de la chartre, qui est fait pour le plement a este maistre (copie au x. 12. de la letter d'affran- chissement,) et date de fevrier 1307.</i></p> <p><i>Opus Epistola de 2007 de donation qui est fait au prieur de la chartre a este maistre, done au plement de la chartre.</i></p>	<p style="text-align: right;">22.</p>	<p><i>Opus Epistola de 2007 de donation de deux deniers, qui est fait pour le plement a este maistre (copie au x. 12. de la letter d'affran- chissement,) et date de fevrier 1307.</i></p> <p><i>Opus Epistola de 2007 de donation de deux deniers, qui est fait pour le plement a este maistre (copie au x. 12. de la letter d'affran- chissement,) et date de fevrier 1307.</i></p>
---	---	---------------------------------------	---

- iii.
- nombre.
- comptes
24. *Concessione episcopale de Rethy. Versat de
semaine d'entre lez evesches tenant un
tenuet de estre maistre apelle et lez
de toutes autres, que fait la fondacon
de gys de mont de retey, en d'ette
Mars 1512.
B. se tenent copie de parmentur.*
25. *Littere latine par capelle Pierre
Bouquet de Glandeville envoe l'admoncion
de 4 francs, pauchi de deux poulies, et
de deux deniers, les voulant au nom
de l'ordre des freres, et aux combles, en date
du 14 d'auant 1517.
B. Littere latine des indulgences donnes
a ceux qui hystoient l'ordre, et poulies
qu'ilz auroient au malade de la
peste, en date du 14 de Mai 1517.
C. Littere latine d'Yves le record
indulgence plante au nom de l'ordre
de la Vierge, et tout ceulz a qui
mendit de l'ordre a chely, et a l'ordre, et
mendit de l'ordre que pous y. aub.
en date du 6 de Juillet 1544.
B. Littere latine de Rethy, differant
comme Warinot de l'ordre, et rapporte
que tout maistre de l'ordre et de l'ordre de
l'ordre*
26. *B. se tenent copie de parmentur.*
27. *Concessione episcopale de Rethy. Versat de
semaine d'entre lez evesches tenant un
tenuet de estre maistre apelle et lez
de toutes autres, que fait la fondacon
de gys de mont de retey, en d'ette
Mars 1512.
B. se tenent copie de parmentur.*
28. *Concessione episcopale de Rethy. Versat de
semaine d'entre lez evesches tenant un
tenuet de estre maistre apelle et lez
de toutes autres, que fait la fondacon
de gys de mont de retey, en d'ette
Mars 1512.
B. se tenent copie de parmentur.*
- Archives des Finances
- Bobecq 1500 n° 118

Sur la Gouverneur, appartenant au 21 de Dec.
auquel puissance de faire par plainte
et partie, est donné le 20 de Dec. 1719.

Gouv^e d'Église de cette conférence
valle de C. R. appartenant à la p. 2^e ég. de P.
hymenées par g. couvert l. 68. Dès
que j'eus pris que l'autel, je jetai dans le
cimetière l'autel de l'abbesse de
Mortier, avec plusieurs de leurs et à
l'assassinat qu'il y eut en ces dernières fautes
de l'abbé. Si valle du sommeil où
se trouvaient trois ejus poulardes,
et de mes deux autres.

Opis. P. p. de 2800. de d'ancien
de don mord de old volante, fait
saint Henry de l'islaide, et gaigné de
dans cette affiche plus d'un bonnies.
de l'islaide, dont l'auz est ad l'ile
l'auz dit l'islaide, et l'autre auz
l'auz qu'il l'a quiché nom es
proprement dit l'islaide, auz 1342.
L'auz rebelle nom l'islaide.

Lettre Epistola de nascendo de
donacione de fidei nascendo et
spontaneitate laetitiae. Adnot. a preparacione
in ejusmodi causa.

la chandeleur, qu'ont fait William
de Rayny, et lez lez lez lez lez
Raynyz Cognac au x. 28 de la lettre
d'offre que ilz ont fait le x. 7. de l'ann
plus tenu lez lez lez lez lez lez
auz premierz d'elz lez lez lez lez
duz enz lez lez lez lez lez lez lez
lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez

Litter. Eccl. 20 tab. 2 de donation
de la partie de la morte nuptiale
de M. p. Ando fait le 3^e juil. de l'an
de la faulx de pagamento s. iuret apres
la grand assise et que j'aurai de faire
une remise au sieur M. Riquet
comme il me fut assigne le est mis en
[unclear]

B. Lettre d'Étienne de Valois à Jean
de Vaudémont, fait le 1er juillet 1327.
Il écrit à son frère Jean de Vaudémont
qui l'a fait prisonnier et l'a nommé
gouverneur de la ville de Saint-
Omer. Il lui demande de faire tout
ce qu'il peut pour libérer son frère.

Robot Version No. 34

- 5.
- 33.
- Lettre latine par laquelle l'official
de Cambrai connaît le décret de Mal,
et le pasteur d'Aymogny, à la ville
marchande d'Amiens le 7. II. f. 1551
en partie de Notre Dame Dame Marie
d'Aymogny. Il apprend que les quinze
messes sont à faire à Aymogny, en date de
vendredi 29 juillet 1509.
- B. Lettre latine par laquelle le même
official dépêche le pasteur d'Aymogny
et le Maître à l'hostel d'Amiens
le 7. II. f. 1551, au tout premier de
septembre à Marke, en date de
vendredi 29 juillet 1509.
- C. Lettre latine par laquelle l'official
de Cambrai connaît le tout précédent
affaire du fait d'Amiens
par le B. Marguerite de Bourgogne
qui a assuré à ce pasteur des messes
faisées à l'hôpital de Rebecq à
l'exception d'une vingtaine de plus
selon la communication de l'official
de Cambrai 1551.
- 34.
- Lettre latine d'Aymogny, datée de
Dimanche 29 juillet 1509, fait par
Notre Dame Dame Marie d'Aymogny
au profit
- 35.
- au profit de l'hôpital de Cambrai
de 13. R. le dimanche 29 juillet 1509
de l'hostel d'Amiens, à la ville de
Cambrai, en date du 29 juillet 1509.
Archives des Bénédictines
de l'abbaye de Fécamp 1509. *Archives des Bénédictines*
de l'abbaye de Fécamp 1509.
- Rebecca Van Houtte
- Lettre latine de Marguerite de Bourgogne
envoyée le 10. II. f. 1551, par laquelle
elle nomme Dame Marie d'Aymogny
à l'hostel de Cambrai, affirme son
cognac, bann, et la ville d'Amiens, et déclare
que ses quinze messes doivent être
faîtes à l'hostel d'Amiens le tout de
septembre à l'exception d'une vingtaine de
messes qui doivent être faîtes à la ville de
Marke 1509.
- 36.
- Lettre latine d'Aymogny, datée de
dimanche 29 juillet 1509, fait par
Marguerite de Bourgogne
au profit de l'hostel d'Amiens le tout de
septembre à la ville d'Amiens 1509.
- 37.
- Lettre latine de Marguerite de Bourgogne
datée de vendredi 29 juillet 1509, fait par
l'abbaye de Fécamp, affirme à la ville de
Cambrai

<p style="text-align: center;">16.</p> <p>Bapt (copiste au N. 1. de la lettre d'affaiblissement, vers le 1. d'août) affaiblissement des frères de l'hôpital de Paris à l'abbaye de Maubuisson, avec missive de leur abbé, et la date du 1. d'août 1408.</p>	<p style="text-align: center;">17.</p> <p>affaiblissement d'au moins 100 francs par mois pour l'abbaye de Maubuisson, avec missive de l'abbé de l'abbaye de Maubuisson, datée du 1. d'août 1408.</p>
<p style="text-align: center;">38.</p> <p>Lettre de Walgrave d'Amiens, frère convers de l'abbaye de Villers, au prieur et frères de l'hôpital de Paris, avec missive de l'abbé de Villers, datée du 1. d'août 1408.</p>	<p style="text-align: center;">39.</p> <p>Lettre de Walgrave d'Amiens, frère convers de l'abbaye de Villers, au prieur et frères de l'hôpital de Paris, avec missive de l'abbé de Villers, datée du 1. d'août 1408.</p>
<p style="text-align: center;">40.</p> <p>Lettre de Walgrave d'Amiens, frère convers de l'abbaye de Villers, au prieur et frères de l'hôpital de Paris, avec missive de l'abbé de Villers, datée du 1. d'août 1408.</p>	<p style="text-align: center;">41.</p> <p>Lettre de Walgrave d'Amiens, frère convers de l'abbaye de Villers, au prieur et frères de l'hôpital de Paris, avec missive de l'abbé de Villers, datée du 1. d'août 1408.</p>

Archives des Religieuses

Religieuses No 2

Religieuses No 2

- | Nombre. | Date. | Description |
|---------|-------|---|
| 40. | 1326 | Ch. d'Alençon de 2000 francs. Recouvert par le Roi et la Reine au nom du Roi. Donné à l'Hôpital de la Charité de Paris. Recouvert à la fin de l'anné 1326. A par une partie payée et la partie restante à l'Hôpital de la Charité. |
| 41. | 1326 | Ch. d'Alençon de 2000 francs. Recouvert par le Roi et la Reine au nom du Roi. Donné à l'Hôpital de la Charité de Paris. Recouvert à la fin de l'anné 1326. A par une partie payée et la partie restante à l'Hôpital de la Charité. |
| 42. | 1326 | Ch. d'Alençon de 2000 francs. Recouvert par le Roi et la Reine au nom du Roi. Donné à l'Hôpital de la Charité de Paris. Recouvert à la fin de l'anné 1326. A par une partie payée et la partie restante à l'Hôpital de la Charité de Paris. Recouvert à la fin de l'anné 1326. A par une partie payée et la partie restante à l'Hôpital de la Charité de Paris. |
| 43. | 1326 | Ch. d'Alençon de 2000 francs. Recouvert par le Roi et la Reine au nom du Roi. Donné à l'Hôpital de la Charité de Paris. Recouvert à la fin de l'anné 1326. A par une partie payée et la partie restante à l'Hôpital de la Charité de Paris. |
| 44. | 1327 | Ch. d'Alençon de 2000 francs. Recouvert par le Roi et la Reine au nom du Roi. Donné à l'Hôpital de la Charité de Paris. Recouvert à la fin de l'anné 1327. A par une partie payée et la partie restante à l'Hôpital de la Charité de Paris. |
| 45. | 1327 | Ch. d'Alençon de 2000 francs. Recouvert par le Roi et la Reine au nom du Roi. Donné à l'Hôpital de la Charité de Paris. Recouvert à la fin de l'anné 1327. A par une partie payée et la partie restante à l'Hôpital de la Charité de Paris. |
| 46. | 1327 | Ch. d'Alençon de 2000 francs. Recouvert par le Roi et la Reine au nom du Roi. Donné à l'Hôpital de la Charité de Paris. Recouvert à la fin de l'anné 1327. A par une partie payée et la partie restante à l'Hôpital de la Charité de Paris. |
| 47. | 1327 | Ch. d'Alençon de 2000 francs. Recouvert par le Roi et la Reine au nom du Roi. Donné à l'Hôpital de la Charité de Paris. Recouvert à la fin de l'anné 1327. A par une partie payée et la partie restante à l'Hôpital de la Charité de Paris. |
| 48. | 1327 | Ch. d'Alençon de 2000 francs. Recouvert par le Roi et la Reine au nom du Roi. Donné à l'Hôpital de la Charité de Paris. Recouvert à la fin de l'anné 1327. A par une partie payée et la partie restante à l'Hôpital de la Charité de Paris. |

- vendredi
- 20.
- de 2. f de vent le assi à charge d'ay mts
et date du May 1527.
- lundi
49. Gis. Eppeau & Engesay furent mandé
de leur maistre, l'ame de la p'se l'autre de
la p'se le 27 de 42. f furent envoies
enqut i- f. au p'se de la p'se
maistre p'se le frere de Goffry de
Engesay, et estoit d'ay mts, et date du
mardi de Novembre 1528.
- vendredi
50. Gis. Vint vendre de la p'se de la p'se
de la p'se, et p'se au 1. d'Anfry, et p'se
par la p'se maistre, et p'se l'autre de la p'se
de la p'se et p'se i- f. au p'se de la p'se
de la p'se furent envoies par la p'se
maistre enqut i- f. au p'se de la p'se
de la p'se et date du 29. Nov. 1528.
- lundi
51. Gis. Vint vendre de la p'se de la p'se
de la p'se, et p'se au 1. d'Anfry, et p'se
par la p'se maistre, et p'se l'autre de la p'se
de la p'se et p'se i- f. au p'se de la p'se
de la p'se furent envoies par la p'se
maistre enqut i- f. au p'se de la p'se
de la p'se et date du 29. Nov. 1528.
- vendredi
52. Gis. Vint vendre de la p'se de la p'se
de la p'se, et p'se au 1. d'Anfry, et p'se
par la p'se maistre, et p'se l'autre de la p'se
de la p'se et p'se i- f. au p'se de la p'se
de la p'se furent envoies par la p'se
maistre enqut i- f. au p'se de la p'se
de la p'se et date du 29. Nov. 1528.
- lundi
53. Gis. Vint vendre de la p'se de la p'se
de la p'se, et p'se au 1. d'Anfry, et p'se
par la p'se maistre, et p'se l'autre de la p'se
de la p'se et p'se i- f. au p'se de la p'se
de la p'se furent envoies par la p'se
maistre enqut i- f. au p'se de la p'se
de la p'se et date du 29. Nov. 1528.
- vendredi
54. Gis. Eppeau & Engesay furent envoies
enqut i- f. au p'se de la p'se
de la p'se et p'se i- f. au p'se de la p'se
de la p'se et date du 29. Nov. 1528.
- 21.
- Gis. furent envoies par la p'se de la p'se
de la p'se et p'se i- f. au p'se de la p'se
de la p'se et p'se i- f. au p'se de la p'se
de la p'se et date du 29. Nov. 1528.
Et il furent envoies par la p'se de la p'se
de la p'se et p'se i- f. au p'se de la p'se
de la p'se et date du 29. Nov. 1528.
- Archives des Finances
- Recole Logique No 24

<p style="text-align: center;">nomb^{re}</p>	<p>22. <i>4 d'atte du mois de Janvier 1330.</i></p> <p><i>Chir. affe de Arbez, refusant quatre p. v. de rente, l'au temps de l'assiette, et d'atte du Mars 1333. D. au temps le paent.</i></p> <p>23. <i>4 d'atte du mois de Janvier 1330.</i></p> <p><i>Chir. affe de Arbez, refusant quatre p. v. de rente, l'au temps de l'assiette, et d'atte du Mars 1333. D. au temps le paent.</i></p> <p>24. <i>Chir. affe de Arbez, refusant quatre p. v. de rente, l'au temps de l'assiette, et d'atte du Mars 1333. D. au temps le paent.</i></p> <p>25. <i>Chir. affe de Arbez, refusant quatre p. v. de rente, l'au temps de l'assiette, et d'atte du Mars 1333. D. au temps le paent.</i></p> <p>26. <i>Chir. affe de Arbez, refusant quatre p. v. de rente, l'au temps de l'assiette, et d'atte du Mars 1333. D. au temps le paent.</i></p> <p>27. <i>Chir. affe de Arbez, refusant quatre p. v. de rente, l'au temps de l'assiette, et d'atte du Mars 1333. D. au temps le paent.</i></p> <p>28. <i>Chir. affe de Arbez, refusant quatre p. v. de rente, l'au temps de l'assiette, et d'atte du Mars 1333. D. au temps le paent.</i></p>
<p style="text-align: center;">nomb^{re}</p>	<p>29. <i>Chir. affe de Arbez, refusant quatre p. v. de rente, l'au temps de l'assiette, et d'atte du Mars 1333. D. au temps le paent.</i></p> <p>30. <i>Chir. affe de Arbez, refusant quatre p. v. de rente, l'au temps de l'assiette, et d'atte du Mars 1333. D. au temps le paent.</i></p> <p>31. <i>Chir. affe de Arbez, refusant quatre p. v. de rente, l'au temps de l'assiette, et d'atte du Mars 1333. D. au temps le paent.</i></p>

- comptes
- comptes
64. Lettre d'Abbe d'Engis, Dame maistre et
maistre et frere gisant au fontain de Gosselain
d'Engis, en vente de 10. B.
par amb, a payer au Not, en date du
ii de Juin 1393.
65. Lettre d'Abbe d'Engis, Dame maistre et
frere gisant en la vne pte d'Willer
d'Engis, Dame de vente de 10. B.
par amb, a payer au Not, en date du
ii de Juin 1393.
66. Lettre d'Abbe d'Engis, Dame maistre et
frere gisant sur le fontain de Gosselain
d'Engis, Dame de vente de 10. B.
au Not, en date du ii de Juin 1393.
67. Lettre en francs du transport
d'une rente de 24. B. par amb au Not,
hypothecque sur Dame maistre et frere gisant
en la vne de Willer a Engis,
en date du 22 Aoust 1397.
68. Epvr. d'Abbe de Rethy, Dame maistre
et frere gisant au prieuré,
au château de 8. B. tenu et des pelle
a payer a la s. Rethy, avec puissance
de estrainz a chascun autre faulx
payement, en date du 30 Sept. 1398.
69. Epvr. d'Abbe de Sainte Dame plante,
en vente de laquelle este maistre fut
payé des amercies de douze amb
d'une vente de quatorze ristres et deux
de belles par amb, et maintenu en sa
possession,

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Régnon No 12

Monseigneur le 16^e du Janvier m^{me} l'an
I^{er} et mi en main d^e mon pachemin,
qui sont pour les o murs de la chancery
de la ville de Rebecq-Régnon
et que de la ville de Rebecq-Régnon
et que de la ville de Rebecq-Régnon
pour le b*ib*is** de M^{me} Marguerite de Tonnerre, et pour faire
palement

Le 27. Juin 1662. Madame et les
habitants de la ville de Rebecq-Régnon
d'assentissement des biens de cette maison
de M^{me} de la ville de Rebecq-Régnon
que le tout entre la main de la Procureur
de la ville de Rebecq-Régnon
Le même Procureur a envoi une letter
en parchemin des d^es murs de la ville de
Rebecq-Régnon à la date du 32.

nombres

26.

proposition, d'importation sur la Graine et Plaçage
de Géranium, en date du 2^e du mois de
Septembre 1408.

70.

Opis. d'auant des plantez de vigne auquel
vins vautent de V. à 1. francs. plus ou moins
sur toutz ieuves et tenuz au maner
des plantez à Mussy, avec plus ou moins
de treize assietz grecques foudre de
piedement, en date du 24. de Octobre
1408.

71.

Lettre d'flammes d'auant vauter
du 1. juillet 1408, sur lequel mesme, est
giphante à Herinnes, eloignante au
Xvi, en date du 28. d'Augst 1409.

72.

Lettre d'flammes des epoquies
d'Engleterre d'auant vauter du 7. octobre 1408,
d'importation sur lequel mesme plantez
du 1^e du mois d'août 1408 au
Xvi, en date du Xvi. 1409.

73.

Opis. d'auant des vins, touchant la vaudoy
qui fait Géranie de la Barre à 1. franc
plus ou moins, avec lequel de vins giphant
sur la culture de la vigne au maner
du chasteau de Xvi. 1409.

Archives des Religions

74.

Opis. d'auant d'auant fepe de Xvielle, concernant
la creation d'auant vauter de quinze francs
par aud. mille, lequel contient quantité de vingt
Cetavante mille vauter, en date du 24. d'août 1408.
est nombre 3. Autre opis de transport de la vigne
cette-voix vauter, en date du 27. d'août 1409.

Lequel auquel
fol. 159
C. Autre opis de Xvielle faisant partie
fol. 201 que M. de Xvielle l'auoit auoit
vauter par transport d'Anse de France, en
date du 6. d'Augst 1409.

75.

Lettre d'auant de vauter touchant
l'assentement de d'auant plantez de vigne
plantez les xipain assentement de vauter
vauter de auant vauter, avec plus ou moins
(+ ou -) de vauter, en date du 1^e du
Mai 1420.

n°	date	description
76.	28. 3. 1424.	Lettre d'Engyng en France au Roi duc de Lancastre, sonneur du Roi pour la campagne contre les Anglais environs de la ville de Lille le 24 de Mars 1424.
77.	27. 3. 1424.	Lettre d'Engyng en France au duc de Lancastre, sonneur du Roi pour la campagne contre les Anglais environs de la ville de Lille le 27 de Mars 1424.
78.	20. 3. 1427.	Gris. d'Engyng de Hammelet dans la ville de Lille par lui, sonneur au Roi duc de Lancastre et gardien des armes breveté, avec plusieurs lettres faites de son conseil, le Roi duc de Lancastre et sonneur du Roi le 20 de Mars 1427.
79.	7. 4. 1429.	Gris. d'Engyng de Hammelet dans la ville de Lille par lui, sonneur du Roi duc de Lancastre et gardien des armes breveté, avec plusieurs lettres faites de son conseil, le Roi duc de Lancastre et sonneur du Roi le 7 de Avril 1429.
80.	29. 3. 1436.	Gris. d'Engyng de Hammelet dans la ville de Lille par lui, sonneur du Roi duc de Lancastre et gardien des armes breveté, avec plusieurs lettres faites de son conseil, le Roi duc de Lancastre et sonneur du Roi le 29 de Mars 1436. <small>Archives de la Ville de Lille</small>
81.	20. 3. 1437.	Gris. d'Engyng de Hammelet dans la ville de Lille par lui, sonneur du Roi duc de Lancastre et gardien des armes breveté, avec plusieurs lettres faites de son conseil, le Roi duc de Lancastre et sonneur du Roi le 20 de Mars 1437.
82.	29. 3. 1438.	Gris. d'Engyng de Hammelet dans la ville de Lille par lui, sonneur du Roi duc de Lancastre et gardien des armes breveté, avec plusieurs lettres faites de son conseil, le Roi duc de Lancastre et sonneur du Roi le 29 de Mars 1438.
83.	11. 4. 1438.	Lettre polie devant le Roi d'Angleterre, sonneur parisien, que le Roi d'Angleterre et sonneur du Roi d'Angleterre fait son gardien des armes à Hammelet, le Roi duc de Lancastre et sonneur du Roi le 11 de Juin 1438.

<p style="text-align: right;">30.</p> <p><u>B. Autre lettre passée devant son notaire,</u> faissant paragraphe que devant l'ambassadeur de l'empereur de Chine, la ville d'Angoulême, la confirmation de sa fille B. Anne R. et qu'elle est entrée à l'hôpital, et donne à cette hôpital la somme de cent francs en francs éclatant à l'époque du date du mois d'août 1582.</p>	<p style="text-align: right;">31.</p> <p>autre pli serré de velours à l'usage de l'ambassadeur, appartenant au comte de P. Gouy dept. by date le 21 de juillet 1590.</p>
<p style="text-align: right;">34.</p> <p><u>C. Lettre d'Ange de Rieux, D'auvergne</u> de deux lettres que l'abbé, qui portait l'habit d'abbé, tenait à son service, au royaume de Bretagne et à la maison de l'abbé, à payer devant la chambre à fraude de Paris, et auquel messieurs de l'abbaye des Chartreux, il contingent, by date du 1er octobre 1588.</p> <p><u>B. Seconde lettre concernant de messe faite</u> <u>par le précédent.</u></p> <p><u>C. Remerciement de l'autre lettre, by date</u> <u>du 18.06 May 1588.</u></p>	<p style="text-align: right;">36.</p> <p><u>D. Lettre d'Ange de Rieux, D'auvergne</u> de deux lettres que l'abbé, à ses réunions il fut sur la chaise de la maîtrise d'abbé, au royaume de Bretagne, et messieurs sur les paroisses et contingents originaires à l'abbaye de l'abbé, et messieurs voulurent, by date du 30 de juillet 1592.</p> <p><u>C. Copie en papier d'une autre lettre</u> <u>de l'abbé tenue devant la conférence</u> <u>avec l'abbé de l'abbaye de l'abbé de l'abbé</u> <u>sur la maîtrise d'abbé, dont le prieur A.</u> <u>messieurs, cette maîtrise tient les abbés</u> <u>l'abbaye.</u></p>
<p style="text-align: right;">35.</p> <p><u>L'abbé d'Ange de Rieux, D'auvergne</u> de deux lettres que l'abbé, auquel l'abbé, au royaume de Bretagne, il messieurs plissante</p>	

	32.	quatorze rafraichis de sels, et d'utiles du s. d'Amur i <i>h</i> iz.	
combte	87.	<p>Gris. grec. de Noyon, d'auant lequel d'uns cloches grecques trois i<i>ou</i>ne grecque au prieuré, au venuant de 22 pouz aux d'uds, avec puissance de traine austre 3 i<i>ou</i>neaux, et a l'ay i<i>ou</i>neau de grecque grecque au prieuré faulx de pagne tis, et utenant pous pour aller au Coib, et d'utile du s. de Marie i<i>h</i>iz.</p> <p>B. p. le broume la copie de ce q<i>e</i> de papier Ce Grecque il p<i>er</i>ut du Roi transmis lesquels trois i<i>ou</i>neaux a Galas d'ud, Magistres d'charge de nos mises, et ob la 29. de juuy i<i>h</i>23.</p>	89.
combte	88.	<p>Gris. grec. de Noyon, faisant partie que grecque Grecque et Noyon une mesme d'uns trois i<i>ou</i>neaux de Noyon, grecque Grecque, le tout grecque a rebours de charge des vauts, et au commencement d'un fame francis, et d'uns pouz a l'ay d'uds Ricou, et d'utile du s. de Marie i<i>h</i>iz. Vingt et x. i<i>h</i>23.</p>	
combte			33.
		<p>L'utile faisant partie que l'ay grecque le prieuré de l'ay auquel par le plement de l'ay comte, et mis a rente quatre lunes et d'au 20. 22. de l'utile grecque a grecque, au plus offrant deux ou 3. le prieuré auquel venant deux prieuré grecque mis, et rafach, et de l'ay grecque et d'au 20. et et 1. au moins de l'ay, et d'utile d'uds prieuré le lune du X. et l'autre grecque mis auquel a la grecque, et fait de l'ay auquel grecque et d'utile que grecque auquel est auquel l'ay, et d'utile du 20. et X. i<i>h</i>23.</p> <p>B. Gris. grec. de Sainte, d'uns prieuré faulx a faulx et plement de la ville de Noyon, (venant la lettre d'uds. d'uds prieuré de l'ay auquel des lunes et d'uds prieuré, et d'uds d'uds Noyon le prieuré, au moins de grecque Noyon acceptant le mariage, et offrant pour grecque, l'ay auquel d'uds lunes et d'uds, et au moins d'uds de lunes au auquel, et d'utile du 22. de X. i<i>h</i>23.) et d'uds de l'ay auquel d'uds auquel et au auquel auquel partage oblique et au auquel auquel partage oblique n<i>est</i></p>	

Archives des Religieuses

Bobecq 110 11 no

nomb're	90.	aussi au gheray, en date du 5 de juill 1497. G. Gér. s'ign de gheray furent pa que gars Westmire et pris le vint de maine de s. Bére le zutte prie de l'hostal de Rodez, tte la quantite de de gheray que il auroit et perte de perte, au vendeur de gheray 1497. et que il fuisse laide de faire les loys que il auroit appris la quantite de gheray a fuitte de gheray et fut ample plement de vache et de cheval au contraire, et que le vendeur furet debat en gheray pour l'affection du plement, en date du 16 de sept. 1498.
nomb're	91.	G. Gér. s'ign de Rodez, son comte de Rodez, furent en gheray le 1er d'août le comte a vaste de 19 b. francs au total, et fut donc de deux chemises tenu au gheray; Et a fuitte de vache et cheval, il y a plement de treize b. francs et gheray, en date du 12 de juillet 1498.
nomb're	92.	G. Gér. s'ign de Rodez, son comte de Rodez, furent en gheray le 1er d'août le comte a vaste de 22 b. francs a payer au total de 22 b. francs a payer au total, fuitte de vache et cheval a la vaste, et fuitte de gheray, il y a fuitte de gheray de treize francs francs, et le comte fut en devoir apres domme, en date du 27 de octobre 1499.
nomb're	93.	G. Gér. s'ign de Rodez, furent plement de Lien Brachart, et Vincen, chevalier au 10 b. francs le cheval de l'hostal de Rodez, en date au Rodez (l'anant)

Archives des Religieuses

Aout 1497

Rodez, De pte No 12

xomber.

36.

lement à la vicairie, et au conseil de
le maluillor, en date du 22. Janvier 1486.
D. Jean de la Rivière a été nommé
maître des malles de l'ordre du pape,
le 7. Sept. 1487.

C. Jean de la Rivière a été nommé
maître confesseur à la trinité des moines
d'Orléans le 27. Avril 1486.

D. Jean de la Rivière fut nommé
à cette église, à cause des vices
pecunios, unement d'ay mûr de ce
deux premiers et n'eust pas fait
le 19. Mars 1492.

Et Quant à la mort de Jeanne
pecunios; il fut nommé commandeur
et pour que elle fut offerte l'ay 1490.

E. Jean de la Rivière racheté sa
morte qu'il devait sur sa malice -
et la lettre C. il est le 12. de Dec. 1494
F. Guérard de la ville de Die racheté
sa morte. Date 1494.

G. Guérard de Bièvres a été puni

94. deux places de manquement de pape
la rente de quelques années de 22. francs et du
remboursement chapeau, en faveur de l'église le 22. de
1421. Lesquels ont passé à nouvelle époque
au Venerable

nombre.

95.

au vendeur de 24. francs et du
chapeau au XIX, en date du 10. Juillet
1460.

Archives des Religieuses

Religieuses.

Robert Richey le 12.

G. Guérard de Bièvres fait
faire que S. Galgano fut saint
Président de l'hôpital de Robert et mis
à vente publique, à Gisors du Saint
cœur d'Amiens lors inestimable que pris,
que faire, et faire le plus à Bièvres
du Vendredi 28. Septembre lors inestimable
et pris au XIX, sans priser, avec 100
et 100 francs, avec ample paix que
l'envie de laisser faire autre chose, excepté
le contrepas à fraude de pargement
en date du 16. de Sept. 1462.

B. Guérard de Bièvres fait
faire que l'envie de laisser faire autre chose
fut pris de faire racheté et pris
se réfugier dans envie de vente de fait
mûr de faire racheté pris au XIX, et
elle plante en date du 1. Oct. 1476.

C. Stéphane de la Vigne commandeur
de Mont, pour faire une prière et
religieuse de racheté contre envie
de vendre

38-

de remboursement préalable des fonds versés à la compagnie d'assurance auquel le contribuable fournit son consentement par la facilité de pagamento, la date de sa déclaration est 167.

166

Lorsques furent prononcées,
le conseil fut à la réunion et
luy de nos conseils résent à Margot
au château de l'Étang au Bois, et
fut le dixièmme jour de Margot à
sonable et droit faire prouver de
bonne faute et pénitence à nos dieux,
nous n'en fîmes pas de nos conseils et
prononçâmes sur Margot devant le royaume
de Bretagne en date du 25. Septembre.

97-

Qui. qm. de Rethy; dicitur dñe mle
de et. s. tunc pte. an. 1580. fuit pte.
mle. et hanc dñi. tunc. videt
in pte. et. dñe. 15. de gen. 1568.
B. Qui. qm. de Rethy; dñe mle. et
mle. dñe. dñe. dñe. dñe. dñe.
et. s. tunc. dñe. dñe. dñe. dñe.

septembre.

三

29.

first received by the company,
entered into paper in 200, and
published in about a month.
Received by the author 1475.

C. C. Gir. Attn. & Archiv. de l'Institut
Architecte en chef pour la construction
de l'église à la cité de la Madeleine
à Paris le 1^{er} Mai 1822. Architecte

Rebecca Higgins No. 11-14

Qui appelle de reddere, faisant prouesse
que son temps & son temps d'aller, soit à
l'autre, et lorsque nous pourrons faire
quelques pietés de certaines personnes
envers l'autre, au rendement de quelles
nous ne pourrons pas, et de ce que
je parle g. tenu, assurément au moy
de tout ce de contrepas, la morte de
cette, qui est différente, toutefois
par cesques, n'est pas faute de volonté
faute de personnes, lequel date du 21.
de Mai 1663.

nomb	nomb	nomb	
40.			
99.	Oliv. Jérôme de Recq, faisant brevis, que M. le Comte de Recq et Mme la marquise de Recq, son épouse, la duchesse de Lorraine, par l'intermédiaire de leur fils, le comte de Recq, et l'abbé de Recq, leur fils, et nommée leur épouse à l'hôpital de la Charité de Lille, le 20 octobre 1763.		
	B. Oliv. Jérôme de Recq, d'auant faire le don au tiers état de la ville du comte de Recq, demandé à André Gouffet au château de 10.000 francs à payer au tiers état de la ville de Lille le 12 novembre 1732.		
100.	Oliv. Jérôme de Recq, faisant brevis l'acte de 26.11.8. du tiers état de la ville de Lille, par lequel il a été rendu au tiers état de la ville de Lille le 12 novembre 1732. Ville de Lille, dite du 10. de novembre 1768. <small>fol 52</small>		
101.		41.	
	Oliv. Jérôme de Recq, faisant brevis l'acte de vente de 12. francs par mois au tiers état de la ville de Lille, estimé par le tiers état de Lille à 12 francs, et nommée leur épouse à l'hôpital de Lille le 27 octobre 1769.		
		Archives de la Ville de Lille Rebois-Bujman N° 10	
102.		Oliv. Jérôme de Recq, faisant brevis l'acte de 10.000 francs au tiers état du tiers état de la ville de Lille, estimé par le tiers état de Lille à 12 francs, et nommée leur épouse à l'hôpital de Lille le 4. de novembre 1769.	
103.		42.	
	Oliv. Jérôme de la Sanguine, d'auant faire l'acte de vente de 12. francs par mois au tiers état de la ville de Lille, estimé par le tiers état de Lille à 12 francs, et nommée leur épouse à l'hôpital de Lille le 2. de mai 1769.		
		B. Ambroise	

<p style="text-align: right;">42.</p> <p>B. Acte d'assassinat fait au château de Meudon, le 24. Juillet 1471.</p> <p>C. Acte d'assassinat fait au château de Meudon, le 24. Juillet 1471.</p> <p>D. Acte d'assassinat fait au château de Meudon, le 24. Juillet 1471.</p> <p>E. Acte d'assassinat fait au château de Meudon, le 24. Juillet 1471.</p>	<p style="text-align: right;">43.</p> <p>Acte fait à Paris le 29. Mai 1472.</p> <p>Archives des Bâtiments Bâtiments Rebours, p. 102, No 10.</p> <p>G. Acte d'assassinat fait au château de Meudon, le 24. Juillet 1471.</p> <p>H. Acte d'assassinat fait au château de Meudon, le 24. Juillet 1471.</p> <p>I. Acte d'assassinat fait au château de Meudon, le 24. Juillet 1471.</p>
<p style="text-align: right;">xombe.</p>	<p style="text-align: right;">xombe.</p>

Nombre		Nombre	
ii.	commun vache fencive, by d'allez d'az. de poyt. i/186. poyt le x. 84.	ii.	Ques. poyt de 2000, parlement faisant au Guédel, contre l'autre poyt au vicelle fengt de 17. A la fin de vient au d'alez d'az poyt a poyt de cette mane au XeL, by d'allez d'az. de juillet 1478.
io6.	Ques. poyt de 2000, faisant poyntre le vache de 30. p. de route a la vache de cette mane, by d'alez du 10. de mesme de juillet 1481.	io7.	Ques. poyt de confirmation de l'autre vache de 30. p. by d'allez de l'orto 1473.
io8.	Ques. poyt de 2000, faisant poyntre l'autre vache mane, i'auant, the poynt a monsieur le poynt de Ribeys, by d'allez de 21. d'Avril 1482. poyt le x. 88.	io9.	Ques. poyt de 2000, parlement faisant au Guédel, contre l'autre poyt au vicelle fengt de 17. A la fin de vient au d'alez d'az poyt a poyt de l'ye 1482. poyt le x. 84. i/186. 11° 95
			Archives des Religieuses Béguinage de Namur
		ii.	Ques. poyt de 2000, parlement de l'autre vache de l'autre poyt au poynt au vicelle de 20. p. faire a poyt au XeL, autre poynt au trou poynt poynt, by d'alez de 21. de octobre 1484.
		iii.	Ques. poyt de 2000, faisant poyntre la donation duz couvents de l'ye 1482 au couvent a la poyt de 2000, au poynt a est poynt d'auoy, poyt de l'autre de mesme, et au poyt D'alez de l'orto son filz en estat du poyt poynt poynt. by d'allez le 1. de janvier 1482.
		ii.	L'etate poynt poynt dans le Marq, faisant poyntre l'autre poyt poynt poynt

46.

Lettre de la duchesse d'Anjou à sonneur
Hansiberg, conservante

Nombre

iii. Lettre françoise d'Anjou à François
d'Orléans le 20. 3. par amb. Hippolyte
per son messire le d'Albret en la ville
de Paris le 20. 3. d'Anjou le 20. 3. Mars
1502.

Lettre françoise d'Anjou à François
d'Orléans le 20. 3. par amb. Hippolyte
per son messire le d'Albret en la ville
de Paris le 20. 3. d'Anjou le 20. 3. Mars
1502.
1505 Rendu la lettre.

Lettre françoise d'Anjou à François
d'Orléans le 20. 3. par amb. Hippolyte
per son messire le d'Albret en la ville
de Paris le 20. 3. d'Anjou le 20. 3. Mars
1504.

Lettre françoise d'Anjou à François
d'Orléans le 20. 3. par amb. Hippolyte
per son messire le d'Albret en la ville
de Paris le 20. 3. d'Anjou le 20. 3. Mars
1505. B. G. 1. 1.

Nombre

ii. 17.

B. G. 1. 1. 1. 20. 3. 1505. Lettre frère
français au cardinal de Lorraine et
au cardinal de Savoie le 20. 3. 1505.
Le cardinal d'Amboise le 20. 3. 1505.
et daté du 20. 3. Mars 1505. Archives de l'Église
Rebecca-Bagot No 25 42

ii. 18.

Lettre française d'Anjou à François
d'Orléans le 20. 3. par amb. Hippolyte
per son messire le d'Albret en la ville
de Paris le 20. 3. d'Anjou le 20. 3. Mars
1505. Rendu la lettre.

Lettre française d'Anjou à François
d'Orléans le 20. 3. par amb. Hippolyte
per son messire le d'Albret en la ville
de Paris le 20. 3. d'Anjou le 20. 3. Mars
1505. Rendu la lettre.

Lettre française d'Anjou à François
d'Orléans le 20. 3. par amb. Hippolyte
per son messire le d'Albret en la ville
de Paris le 20. 3. d'Anjou le 20. 3. Mars
1505. Rendu la lettre.

fratres do poyant y d'allez le 3 de
mai 1733.

-49-

120. de quels lements, & de telle, telle
cette rente
que je recevrai de vous, et que je l'ouvrirai, que j'
aurai reçu de la partie de la rente que j'aurai
remboursée à monsieur Gérard et à monsieur Gaffey
24 novembre
1694. rente de gout fous non exactables, avec
laquelle la partie de monsieur Gaffey
1694. 7/1000 de monsieur Gaffey
peut étre pris soit au XIX^e
soit au XX^e siècle.

i. 2. Opus. aperte et obiecto de ruricat
de pauperibus ruris et la dispensatione
la etiis de iustis; et d'Agostino
autem ruris de ruris. A curia generali
ad xviij. iunij. anno 24. et 3. iiii.

122. *Liv. cap. 2. ad. 2. de l'assassinat
dans la nuit, par le périlleux de Robespier-
re, au cours de la Révolution, par
e. Berte et Zulphie Deneys, avec
etendue à Paris, Mme au théâtre*

49.
Le 1. et 2. juillet vendredi et dimanche
à Paris puis le 3. faire par bus au 25.
Le jeudi 4. estape à la gare de Vichy
le long de route jusqu'à Bourges puis
le train à fain le lendemain jusqu'à
le 25. Le jeudi 5. ^{Archives de l'Université}
^{Acte 112} Bobecq-Lognon No 22 48.

123

L'acte d'assassinat de quelqu'un
exécuté par le Maréchal et son adjoint
en la Ville d'Angoulême, le dix de
mai de l'an 1716.

三一

Opgr. officie de Rijcken Vlooyenre de
Lijns pietet te hervlo. sijn pietet
te Wiede Dant pietet te danc a
Ghenthe de Ghelain te vlooyenre
de 2. te Maart ihig.

- 48.
- faute de payement, d'ette du 9. de
Mai 1633.
- C'est l'esp. de 2000, lequel devient
de plus de 2000, lequel devient
cette rente de plus de 2000, lequel
peut par consequent être payé à la date du 20.
qui correspond à la date de 2000, que je
peux prendre au 20. de Mai 1633, dans laquelle date
je recevrai le denier de 2000, lequel devient
rembourser le denier de 2000, lequel devient
24 novembre 1634, et lequel devient
1634, et lequel devient non remboursé, avec
l'an prochain lequel devient faute de
1635.
7. C'est l'esp. de 2000, lequel devient
faute de payement, que doit être au 20. de Mai 1633,
dette du 24. de Janvier 1633.
- compte.
- i20. C'est l'esp. de 2000, lequel devient
de plus de 2000, lequel devient
cette rente de plus de 2000, lequel
peut par consequent être payé à la date du 20.
qui correspond à la date de 2000, que je
peux prendre au 20. de Mai 1633, dans laquelle date
je recevrai le denier de 2000, lequel devient
rembourser le denier de 2000, lequel devient
24 novembre 1634, et lequel devient non remboursé, avec
l'an prochain lequel devient faute de
1635.
- compte.
- i21. C'est l'esp. de 2000, lequel devient
de plus de 2000, lequel devient
cette rente de plus de 2000, lequel
peut par consequent être payé à la date du 20.
qui correspond à la date de 2000, que je
peux prendre au 20. de Mai 1633, dans laquelle date
je recevrai le denier de 2000, lequel devient
rembourser le denier de 2000, lequel devient
24 novembre 1634, et lequel devient non remboursé, avec
l'an prochain lequel devient faute de
1635.
- compte.
- i22. C'est l'esp. de 2000, lequel devient
de plus de 2000, lequel devient
cette rente de plus de 2000, lequel
peut par consequent être payé à la date du 20.
qui correspond à la date de 2000, que je
peux prendre au 20. de Mai 1633, dans laquelle date
je recevrai le denier de 2000, lequel devient
rembourser le denier de 2000, lequel devient
24 novembre 1634, et lequel devient non remboursé, avec
l'an prochain lequel devient faute de
1635.
- compte.
- 49.
- Le 4. Et l'affaire, mais ce d'autant
à peine que je n'en ai pas mis au 20.
de Mai 1633, lequel devient non remboursé
en nom de son frère. Si toutefois je pourrai
le faire à faute de payement, d'ette
du 24. de Janvier 1633.
- Archives des Finances
- Arch. Imp.
- Rebecq-Rognon No 77-18
- i23. Le 4. Et l'affaire, mais ce d'autant
que je n'en ai pas mis au 20.
de Mai 1633, lequel devient non remboursé
en nom de son frère. Si toutefois je pourrai
le faire à faute de payement, d'ette
du 24. de Janvier 1633.
- B. Amour, lequel de 2000, lequel devient
de plus de 2000, lequel devient
cette rente de plus de 2000, lequel
peut par consequent être payé à la date du 20.
qui correspond à la date de 2000, que je
peux prendre au 20. de Mai 1633, dans laquelle date
je recevrai le denier de 2000, lequel devient
rembourser le denier de 2000, lequel devient
24 novembre 1634, et lequel devient non remboursé, avec
l'an prochain lequel devient faute de
1635.
- i24. C'est l'esp. de 2000, lequel devient
de plus de 2000, lequel devient
cette rente de plus de 2000, lequel
peut par consequent être payé à la date du 20.
qui correspond à la date de 2000, que je
peux prendre au 20. de Mai 1633, dans laquelle date
je recevrai le denier de 2000, lequel devient
rembourser le denier de 2000, lequel devient
24 novembre 1634, et lequel devient non remboursé, avec
l'an prochain lequel devient faute de
1635.

- xxviii
- | | |
|---|---|
| <p>125. <i>Lettere d'Abbe Robecq à son frere
L'abbé Jean de Robecq, auquel il
signe en la ville d'Amiens le 1^{er} juillet 1627.</i></p> <p>126. <i>Lettere d'Abbe Robecq à son frere
L'abbé Jean de Robecq, auquel il signe
en la ville d'Amiens le 27 juillet 1627.
Celle rente qu'il signe fera écho à celle
qui rembourse le 20 May 1630.</i></p> <p>127. <i>Lettere d'Abbe Robecq à son frere
L'abbé Jean de Robecq, auquel il signe
en la ville d'Amiens le 1^{er} juillet 1622.
Celle rente atteste que l'abbé Jean de Robecq
est mort le 1^{er} juillet 1622.</i></p> <p>128. <i>Lettere d'Abbe Robecq à son frere
L'abbé Jean de Robecq, auquel il signe
en la ville d'Amiens le 1^{er} juillet 1622.
Celle rente atteste que l'abbé Jean de Robecq
est mort le 1^{er} juillet 1622.</i></p> | <p>129. <i>Lettere d'Abbe Robecq à son frere
L'abbé Jean de Robecq, auquel il signe
en la ville d'Amiens le 1^{er} juillet 1622.
Celle rente atteste que l'abbé Jean de Robecq
est mort le 1^{er} juillet 1622.</i></p> <p>130. <i>Lettere d'Abbe Robecq à son frere
L'abbé Jean de Robecq, auquel il signe
en la ville d'Amiens le 1^{er} juillet 1622.
Celle rente atteste que l'abbé Jean de Robecq
est mort le 1^{er} juillet 1622.</i></p> |
|---|---|
- 51.
- Robecq-Bergeron No 114*
- Copie d'abbes Robecq fait par
M. Siey Delamare pour faire échouer la cause
et empêcher le procès de Robecq devant la cour
du royaume de France 1631.*
- B. Copie d'abbes Robecq à la cour des*
*comptes et révocation de l'ordre fait
contre M. Siey au procès de Robecq,
en date du 1^{er} Septembre 1633.*
- C. Lettre notarielle attestant de la
signature de l'abbé Robecq, en date du 1^{er}
Juillet 1622.*
- D. Copie d'abbes Robecq au procureur
des finances pour déclarer que
l'abbé Jean de Robecq est mort le 1^{er}
Juillet 1622.*
- E. Copie d'abbes Robecq au procureur
des finances pour déclarer que
l'abbé Jean de Robecq est mort le 1^{er}
Juillet 1622.*

<p style="text-align: right;">130.</p> <p>Lettre d'apres de Mireille à Robecq-Rognon de vingt et une rente de 60. R. boursiers à Robecq-Rognon le 3. Oct. 1733. pour deux pieces de maudis de poisson au poisson, pluvante au poisson by la route de Brux. En date du 3. Oct. 1733.</p>	<p style="text-align: right;">131.</p> <p>Lettre d'apres Robecq-Rognon en pluvante d'une rente de 19. et 12. R. boursiers à Robecq-Rognon le 19. Oct. 1733. pour deux pieces de poisson au poisson, pluvante en date du 19. Oct. 1733.</p>	<p style="text-align: right;">132.</p> <p>Lettre d'apres Robecq-Rognon en pluvante d'une rente de 19. et 12. R. boursiers à Robecq-Rognon le 19. Oct. 1733. pour deux pieces de poisson au poisson, pluvante en date du 19. Oct. 1733.</p>	<p style="text-align: right;">133.</p> <p>Lettre d'apres Robecq-Rognon en pluvante de 100. R. boursiers, quittant le poisson au poisson le 19. Oct. 1733. au poisson de 100. R. boursiers, quittant le poisson au poisson le 19. Oct. 1733.</p>	<p style="text-align: right;">134.</p> <p>En date du 18. à 100 francs pluvante au poisson à Robecq-Rognon le 27. Oct. 1733.</p>
				135.
				<p>B. Robecq-Rognon à Robecq-Du Bois de cette rente qu'il fait à Robecq-Rognon à Robecq-Du Bois, en date du 19. Oct. 1733.</p>
				<p>C. Robecq-Rognon de Robecq-Du Bois de cette rente qu'il fait à Robecq-Du Bois Robecq-Du Bois le 19. Oct. 1733.</p>
				<p>D. Rachat de Robecq-Du Bois de cette rente qu'il fait à Robecq-Du Bois en date du 19. Oct. 1733.</p>
				Rebecq-Rognon No 134
				<p>Robecq-Rognon de Robecq-Du Bois de cette rente qu'il fait à Robecq-Du Bois Robecq-Du Bois le 19. Oct. 1733.</p>
				<p>E. Robecq-Rognon de Robecq-Du Bois de cette rente qu'il fait à Robecq-Du Bois Robecq-Du Bois le 19. Oct. 1733.</p>

mentaire au Dauphin, avec plusieurs de
bonnes paroisses et par les a fraude
de plusieurs. le dudit le 14. Avril 1477.

三

Le 1^{er} octobre de 1808, l'ordre
de l'Union, connue de tout le royaume, fut le
champ de la foire à poissac, à l'abbaye de
l'ordre de l'Union, 1808.

B. L. Burt officiel de Réservoir, trépieds fer
qui Charles Gauvin et son fils étaient
chargés de faire descendre monnaies,
Et d'autre du 11. Mars 1867.

C. G. G. & A. de R. B. furent lez
fugit de justte d'auz, auquel de leur
pouvoir furent billempete de la Ward,
en date du 21. VI. DE. 1666.

137.

Sainte-Croix, paroisse de St. Etienne,
Philippe le Chev, Due d'Albret,
dame en fraude de l'hôpital de
Rouen, le 22 de Juin 1773.
B. Sainte-Croix de St. Etienne, paroisse
de Rouen, dame en fraude de l'hôpital
de Rouen, le 15. de Janvier
1781.

The
Tillie

139

140.

Cpte brouill copie de offre faicte par
du Prince de Condé.
Gouverneur public fait le 1er juillet 1648
quoy ne contient point l'explication
et explication au X-9. Archivio dei Papi.

Archiv des Reliefs

Rebecca-Robertson No. 1

Sautour du Comptoir pour contacter
le village de Néocque tout en le
comptabilisant et quotidiennement
pour les départs des gens de la ville
le samedi du 22 Août 1994.

B. So formed simple epiphysis
adult features now by myself
so abundant to 2 ft. high.

C. Gaspard substitue à l'avis précédent
de Gaspard Grivel. Au N° 200 se trouve
un Mémoire touchant l'édition bénigne d'alle-
magne 26 Mars 1772.

Q. B. d'Orsay. de Robespierre furent mis
le vendredi 20. à de mort à la
guillotine de cette manière, et dans le
jardin de l'Assemblée le 21.

Littere q̄stes. De R. B. p̄faisant
gravissime laçat d'auj iourne et d'auj
de tierz q̄stent n̄t le champ de la p̄fession
d' p̄fession,

<p style="text-align: right;">36.</p> <p style="text-align: center;">i<i>ti.</i></p> <p style="text-align: center;">xombre</p>	<p>a prisois, en date du 19 de Dec. 1629. B. Lettre officie de Ribeys, faisant partie de l'acte notariel de la piece, en date du 20 Dec. 1629. C. Lettre officie de Ribeys, faisant foi des actes notariels de la partie piece, en date du 6. Mai 1627.</p> <p style="text-align: center;">i<i>ti.</i></p> <p style="text-align: center;">xombre</p> <p>Lettre officie de Ribeys, faisant foi, d'apres l'opposition de l'acte notariel du 20 Dec. 1629, que Martin le Ribeys a fait son testament le 20 Janvier 1627. Le notaire et juge de la ville de Ribeys, auquel le notaire et juge de la ville de Ribeys a fait son testament le 20 Janvier 1627, a fait son testament le 20 Janvier 1627. Le notaire et juge de la ville de Ribeys a fait son testament le 20 Janvier 1627.</p>	<p style="text-align: right;">57.</p> <p style="text-align: center;">i<i>ti.</i></p> <p style="text-align: center;">xombre</p> <p>par testament à l'effigie de le corps de p. Gaspard sa fille. Volet le 20. <u>B. 50</u> copie. Je voulus faire faire.</p> <p style="text-align: right;">Archives des Notaires</p> <p style="text-align: right;">Rebecq-Rouges No 24</p> <p>A. Lettre officie de Ribeys, faisant foi de l'acte notariel de la partie piece, en date du 20 Dec. 1629, que Martin le Ribeys, juge de la ville de Ribeys, a fait son testament le 20 Janvier 1627.</p> <p>B. Lettre officie de Ribeys, faisant foi que Martin le Ribeys, juge de la ville de Ribeys, a fait son testament le 20 Janvier 1627.</p> <p>C. Lettre officie de Ribeys, de l'acte de l'acte notariel de la partie piece, en date du 20 Dec. 1629, que Martin le Ribeys, juge de la ville de Ribeys, a fait son testament le 20 Janvier 1627.</p> <p>D. Lettre officie de Ribeys, de l'acte de l'acte notariel de la partie piece, en date du 20 Dec. 1629, que Martin le Ribeys, juge de la ville de Ribeys, a fait son testament le 20 Janvier 1627.</p> <p>E. Lettre officie de Ribeys, de l'acte de l'acte notariel de la partie piece, en date du 20 Dec. 1629, que Martin le Ribeys, juge de la ville de Ribeys, a fait son testament le 20 Janvier 1627.</p>
--	--	--

nombre.	nombre.
143.	<p>de cost gardinez le s de juillet 1591. Pluy que se fait par l'ordement royal le x. iij. 1591.</p> <p>Demandez auquel officialement le rooy de la reine d'auant faire faire faire au commandement du rooy et auquel officiel portera ce que le rooy a veult ou i. et l'autre en date du i. de Mars 1597.</p> <p>B. Lettre apres de recouvrement de longfond de ceste ville le i. de i. au prieur de gare de gouraud, en date du i. de juillet 1592.</p> <p>C. Lettre de voulent de la ville de i. et long a la difference des franchises de cette marish en faveur au pevillier, en date du 15. Decembre 1590.</p>
144.	<p>I. Lettre apres de recouvrement de plusieurs brevetages assis au pevillier, que francis de l'islet et prieur a veute de 55. et long par acte, en date du 27. de Juyl 1591.</p> <p>B. Lettre apres de recouvrement que que laire francis de l'islet et envoi a robuste</p>
145.	<p>à veute quolibet apres gardinerz le s de juillet 1591.</p> <p>De la reine d'auant faire faire au commandement du rooy et auquel officiel portera ce que le rooy a veult ou i. et l'autre en date du i. de Mars 1597.</p> <p>Archives des Bouches-du-Rhône B. Lettre apres de la reine d'auant faire faire au commandement que le prieur fait de la gare a este mis en place en date du 15. de Mars 1597.</p> <p>D. Lettre apres de recouvrement que que Dame de l'islet Vincq fait de l'islet et long a la difference des franchises long a la ville de Magdelaine prieur en date du 1. de Janvier 1591.</p> <p>E. Procurez apres de la reine d'auant faire faire Dame de l'islet Vincq pour l'autre de laire francis de l'islet en date du 25. de Mai 1591.</p> <p>F. Lettre apres de recouvrement que que Dame de la reine d'auant faire faire la lettre A. que le prieur est mis en date du 1. de Janvier 1591.</p>

<p style="text-align: right;">60.</p> <p style="text-align: center;">lettres d'affaires de 1626</p> <p>145.</p> <p>Lettre d'affaires de 1626 de Goujet au comte de Rambouillet, auquel il envoie un paquet, en date du 27 de Septembre de l'anné 1626. Il évoque la vente de ses terres de Rambouillet à la compagnie des îles qui doit être effectuée au cours de l'année, en date du 1er Octobre 1626.</p> <p>146.</p> <p>Lettre d'affaires de 1626, par laquelle Goujet veut vendre une partie de ses terres de Rambouillet à la Compagnie des îles qui doit être effectuée au cours de l'année prochaine, en date du 1er Octobre 1627. Il évoque la vente de ses terres de Rambouillet au comte de Rambouillet, en date du 27 de Septembre 1626. — Cet acte fut remis à Goujet le 18 de Octobre 1626, alors qu'il se trouvait à Paris.</p> <p>B. Deux lettres d'affaires de 1626, de Goujet à la compagnie des îles, pour le transport de ses terres de Rambouillet vers la France, et pour la vente de celles-ci au comte de Rambouillet, en date du 27 de Septembre 1626.</p> <p>C. Autre</p>	<p>61.</p> <p>Lettre d'affaires de 1626 de Goujet au comte de Rambouillet, auquel il envoie un paquet, en date du 27 de Septembre de l'anné 1626. Il évoque la vente de ses terres de Rambouillet à la compagnie des îles qui doit être effectuée au cours de l'année, en date du 1er Octobre 1626.</p> <p>D. Lettre d'affaires de 1626, par laquelle Goujet veut vendre une partie de ses terres de Rambouillet à la compagnie des îles qui doit être effectuée au cours de l'année prochaine, en date du 1er Octobre 1627. Il évoque la vente de ses terres de Rambouillet au comte de Rambouillet, en date du 27 de Septembre 1626. — Cet acte fut remis à Goujet le 18 de Octobre 1626.</p> <p>E. Lettre d'affaires de 1626, par laquelle Goujet veut vendre une partie de ses terres de Rambouillet à la compagnie des îles qui doit être effectuée au cours de l'année prochaine, en date du 1er Octobre 1627. Il évoque la vente de ses terres de Rambouillet au comte de Rambouillet, en date du 27 de Septembre 1626.</p>
---	--

B. C. qd. apud. de Hamelijck, de Linschoten
qui fit visiter Court de Justice vante de
guerres florint, au pape de Zacharie
procurant son dattre le 13 de May 1544.

C. Lettre appuyée de l'empereur, du 1er juillet
de cette date écrite que fit Grégoire
malheureusement au nom de Dieu. Il y a
peut-être au commencement de cette missive, un
double de ce écrit le 1^{er} juillet 1537.

*Nostre que de esto vento de ih. florins
il y en at quicte fanez enzys les autres
peytz sunt en enzat de ditzis pizos.*

Opis. affr. de Xicelle, du transport
de 18. fende octobre, 17. decembre, 17.
12. et fait Charles Doullebot au profit
de cette mesme, 17. fevrier de sa collecte,
c. 17. decembre, 17. fille de Jeanne
Lagrange. Et fait le 20. decembre 17.

A.D. Deux assis d'avoine. D'avoine fraîcheur,
bois, que Colant de Guiseux et donne
les avoines tout à son foie et journal, dans
lesquelles il boit et buve plusieurs
de fois pour, et mieux et plus longement faire
Colant des privilégiés qui lui ont été accordés
par le Roi et le Roi de France de Guiseux la
seconde

Acte de la cité de Bayeux le 25
de juillet 1246. Au nom de l'archevêque, priez Dieu
long temps être présent à la procession de l'Assomption
et à la faveur de pagamentoz y et aux pleins
privileges de recevoir les biens et la
liberté du clergé à l'assumption de Dieu
en la cathédrale de Bayeux le 25 juillet 1246.

De Gaspard de Guise. S'oriellement, de l'lement
de Guise de guise, pris auquel il en
a le trois pieds, à la jambes 4. La mesme
3. et à l'assise trois pieds de vingt
pouces, l'auz aspergant la partie de la po
che pris au pieds et au bras du vestement
que n'a n'aucun de nos compagnons
et n'importe de date du 8 de Mars 1532.

C. Capit. 10. S'itez fait tout ce que vous de-
sirez que l'ordre et la paix de nos conc-
lésions soit maintenu et conservé. Je vous prie
de croire, monsieur le cardinal, que je suis
à vos honneurs, à votre honneur et à la paix.

D. Informé de la mort de son père, le
26 juillet 1860, il écrivit à son frère Louis : « Je suis
triste d'entendre dire par l'évêque de Digne
que le père, plusieurs années prostré
à ses fils dans la malice la maladie est
approchante ». Cependant il a toujours

Archiv des 11.11.1993

Rebago-Rognon No. 114

compté.

H. Egis. apres l'ysme, paient Remy, p[er] le
15. de may del annee mante de Calais
de gantours, p[er] sonz op[er] au port d'Amiens
de chameaux de l'ysme de gantours,
et sonz des moutz la ferme, p[er] d'alle
du 24 d'Avril 1442.

I. Egis. apres l'ysme du transperte de
15. de may chate gantours, p[er] sonz
fier, p[er] sonz Guilleme, et action de Remy
de gantours p[er] sonz p[er] le port d'Amiens
au p[er] le p[er] de l'ysme de Bayeux, et d'alle
du 25 de May 1442.

* J. Egis. apres l'ysme du transperte de deux
fiers de chate gantours p[er] sonz
p[er] sonz p[er] le port d'Amiens
de Bayeux, et action de Remy, l'ysme
l'ysme, et sonz le linge au p[er] p[er]
Vaudreuil de Tilly, et d'alle du 6.

K. Egis. apres l'ysme du transperte
du 15. p[er] sonz chate gantours, p[er] sonz
Remy, et sonz le mante de la ferme p[er]
de Bayeux, et l'ysme est chate gantours
par le port d'Amiens, et sonz
p[er] le p[er] de l'ysme de Bayeux, et d'alle
du 25 d'Avril 1442.

H. Egis?

H. Egis. apres l'ysme, paient Remy, p[er] le
15. de may del annee mante de Calais
de gantours, p[er] sonz op[er] au port d'Amiens
de chameaux de l'ysme de gantours,
et sonz des moutz la ferme, p[er] d'alle
du 24 d'Avril 1442.

I. Egis. apres l'ysme du transperte de 15. p[er]
chate gantours p[er] sonz p[er] le port d'
Chameaux p[er] sonz p[er] Amiens, et d'alle
au p[er] le p[er] de l'ysme, et d'alle du
25 d'Avril 1442.

K. Egis. apres l'ysme du transperte de 15. p[er]
sonz chate gantours p[er] sonz p[er] le port d'
Gantours, p[er] sonz p[er] la ferme, et d'alle
du 25 d'Avril 1442, p[er] sonz p[er] le port d'
Amiens, et sonz le linge au p[er] p[er]
sonz le p[er] de l'ysme de Bayeux,
et tout au p[er] p[er] Vaudreuil de Tilly, et
d'alle du 25 d'Avril 1442.

L. Egis. apres l'ysme du transperte de
15. de may p[er] sonz chate gantours
de Chameaux p[er] sonz p[er] le port d'
le p[er] p[er] de l'ysme, et action de Remy
p[er] sonz le linge au p[er] p[er] le port d'
de Chameaux p[er] sonz p[er] le port d'
Remy, et sonz le linge au p[er] p[er]

Archives des Religieuses

Augerines

Rebecq-Rognon No 10

seventy

Date cette veille, ay tenu de l'assassinat
du pere du pere Raymond, chevalier au bras
de Guineau. Ay date du 1er Janvier 1768.
M. Copie d'une livret de transport de
l'artillerie n° 33. 17. 83, qui fut
livré par le ramier au pere d'Anduze
de Tullieu, ay date du 1er fevrier 1769.
N. Copie authentique d'un brevet, dont le corps
du transport de 4. 66 10. 4 trouvés de
morts échappés sur les montagnes de
Chambon, qui fut le temps d'aller
de Saillans et de L'Isle au pere d'Anduze
de Tullieu, ay date du 22 Avril 1777.
O. Copie de l'arrangement de la morte
de Raynay à l'ordre duquel fut signé ave
ment public le nom de Guillaume le
maréchal, ay date du 27 Decembre 1793.
Si l'arrangement de la morte de
Raynay fut rédigé de feu Raynay le
maréchal, et signé de guilde, par les
Gardes à Chambon.

P. Copie d'un bénédicte pasté devant
les dépendances d'Avignon, qui fut signé le 26
de Septembre et Marguerite le Maréchal, la
famille, de six personnes de l'ordre en
deux paires, et David d'Avignon, devant
pour

卷之三

pour assurer le plus vite de bonnes
et denses graines et que les graines bien
droites par la pate de la vigne à dormir.
En date du 14 de May 1857.

De tout ce chêne qui est, tout n'est pas
de paille mais peut faire des instruments
faits de bois pour échafauder ou pour faire
échafaud de l'entretien de certains de
fruits, tout le bois A.D. 3 B.C. est très
bon, fer pour offrir pas le bâtiment
de chêne et faire des planches pour tout
travailler. Nid des oiseaux, le puy
bientôt marchand devant à Anduze dans
les champs au pieds d'au moins 25 Ans et
peut servir à faire des instruments, En date
du 13 de Septembre 1857. — Très bons
la boîte de vannerie, tout le bois fait moulins
ou la bûche A.D. ne fondrait pas
plus contre.

Pour plus ample connaissance, Notes diverses
que je prends pour mes études et de cette
manière, (à la Révolution), et plusieurs de ces notes,
celeci écrit fut transposé à cette famille
par Charles Doudard de la Mésangère (A.D.)
est fils de sainte sœur Jeanne et de son

Archivien des Religionsseminars
Augsburg
Rebecca-Regnum No T. 10

68

die politie, ziet de verantwoordelijkheid
die politie er toe gevoerd te geladen.

计9.

Aende
stein

1

200

148.

Quittance de 40. fl francs contes au
receveur des chapelets & Nicolle à Rouen
pour le capital de 40. fl francs remis
à par aux que cette maistre dooit adouc
capital, le date du 25. de Oct. 1666.

九三

Dag Christopherus Agius. Et responde
de nobis tunc de hoc vobis, in
tempore Christi, quando leuiti de Balat,
per Christum Consuet et domini
antiquitatem agri Bande, ut indicat
et hoc tunc quidem loquimur de dicto
de 22 de Novembre 1605.

B. G. J. S.

2000

Dr. Gaspard de Robespierre de Chavigny, paroisse
d'Uzès, veuve de sieur et monsieur Jeanne, ayant
faict d'authentique des mandats au profit
de Robespierre (Monsieur) luy assignant pour le pain
se maine du presentement conseil d'Uzès, aperte
au Bourg, il les conuient à de faire autre
usage ou my de gitez, assister au concilelet;
laquelle volonté il y a que l'on fasse exécuter
la mesme conuient au profit d'authentique
de Robespierre, et de la remettre à ses
frères, l'ordre de la chancellerie de cette ville
à la réception de ceffu mandat, qui fut fait
le 28 de juillet 1621.

[Archives des Religieuses](#)

Argentina No. 5-4A

Rechnungsjahr 2016

Audiobooks

70

de Pierre du Gardin, envoient les lettres
de la marquise de R. le datté du 10. d'Avril
1628. laquelle d'ailleurs parle de
Gardin, et que la somme de 125 francs
soit assignée aux deux autres chevaux.
qui sont à l'espousoir de son boudoir,
et dater aussi du 10. d'Avril 1628. et la
civique de la Reine, qui de Gardin
et de ses enfants, pour la somme des
chevaux déboursés à l'ayant assigné,
le datté du 13. d'Avril 1628.

E. Lettre offerte de R. le datté du 10. d'Avril
et gardant plusieurs deniers comme dépense
au Brûlon, que l'envoyé déboute au
dame de Viret de ce qu'il est venu avec
l'autorisation des Gardins, le datté
du 12. d'Oct. 1620.

F. Lettre offerte de R. le datté du 10. d'Avril
de cette veille de l'Assassinat auquel il fait
de cette marquise, (laquelle écrivait pour
l'ordre de l'ordre de l'Assassinat, voici la Lettre D.)
le datté du 26. de Novembre 1626.

G. Lettre offerte de R. le datté de l'envoyage
d'une veille de six et vingt qu'il fait
autour de ses gardins auquel il fait
de la Cour, le datté du 20. de Septembre 1621.

H. L. Hove

卷之三

M. Littet appellez de temps de temps
l'ordre d'aller de son et faire à la réunion
des délégués du Boulard. le 22
22 Aout 1823.

Lettre d'Aspremont à l'abbé de Remy
1722. Veut de tout ce que peut faire
celle Reine de M. Gille père auquel, de ce qu'il a fait
pour divers fonds, ex remboursement d'un tiers, il a été mis sur le
Le 20 Mars 1722. laquelle le Ruy 1627. fut remposée au
vaste cartouche. laquelle le Ruy 1627. fut remposée au
1713. fut renouvelée et celle famille, Vieille x. 1726. A)
mais la bête n'a pas été déposée.
B. se trouve B. La lettre d'Aspremont à l'abbé de
Remy une autre fois de date plus tard que
faisant suite à celle de l'abbé de Ruy dans
la lettre A et de celle de l'abbé de Remy dans
du 26 de juillet 1722.
Voir ex. 142. 170.

173. I. offre gîte de 2000 francs fij
d'auj. intérêt de 1% que l'an mai
et prend à toute de Paix le fonds,
gains dans, dont les cinq, francs
versés appartiennent à cette de 7.000
mois de Mai 1620. B. offre

Archiv des Neffeuses
Recoq-Faymon No 74

<p style="text-align: right;">72</p> <p>B. Lettre d'Isaac de Remy, faisant foi de reçus et écrits fléchement envers le sieur mentionné et la femme pendant l'année A. M. d'Addo au 4 de Janvier 1657.</p> <p style="text-align: center;">Copie d'acte de dépôt de confirmation</p> <p>1657. Une rente de 15 florins, payée trente jours, devant le seigneur, assise entre plusieurs, devant le seigneur, par Guy en contrepartie de 15 florins de cette famille, à ce date du 15 Janvier 1657.</p> <p>beauant devant le seigneur 1657. B. Testament du Guy de Remy dans lequel il donne et vend la lettre, payable à son fils et sa fille Guy et Anne de Remy, Alix de Remy et celle rente de 15 florins, déclarée et de 25 florins, le tout à récés. à date du 8. de Octobre 1657. est remboursé à l'avis de ce il sera à l'avis de l'an 1657 fol 197.</p> <p style="text-align: center;">Copie d'acte de dépôt de confirmation</p> <p>1657. une rente de 15 florins, payée trente jours, payée devant le seigneur de 15 florins. vers le 18 florins, lequel est établi, alors est remboursé avec les honoraires de 15 florins Le pr. 15 florins, au 15 Janvier 1657. 1657. Cela fait par moi, quitté, C. G. de Remy, se voit au Cartulaire de 1657. à la f. Andoy, folios 209.</p>	<p style="text-align: right;">73.</p> <p>Archives des Religieuses Augustines Beaucoulonge No 1140</p> <p>B. Lettre d'Isaac de Remy, faisant foi de reçus et écrits fléchement envers le sieur mentionné et la femme pendant l'année A. M. d'Addo au 4 de Janvier 1657.</p> <p>Copie d'acte de dépôt de confirmation</p> <p>1657. une rente de 15 florins, payée trente jours, payée devant le seigneur de 15 florins, lequel est établi, alors est remboursé avec les honoraires de 15 florins Le pr. 15 florins, au 15 Janvier 1657. 1657. Cela fait par moi, quitté, C. G. de Remy, se voit au Cartulaire de 1657. fol 209 et 1658. Cartulaire de l'an 1713. fol 139.</p>
--	---

- | Archives | Archives | Archives |
|----------|---|--|
| 156. | Affaire n° 19 de 1637, quant à la
Confession d'Antoine de la Motte au profit de M. le
Gouverneur de l'Acadie en date du 15. Oct. 1637. | |
| 157. | Lettre d'affaires de 1637, de confirmation
du 22 de juillet 1637, quant à la Confession de M. le Gouverneur de l'Acadie en date du 15. Oct. 1637, pour les faits avérés au profit de M. le Gouverneur de l'Acadie en date du 15. Oct. 1637.
1617. | |
| 158. | Lettre d'affaires de confirmation
du 27 de Mars 1638, quant à la Confession de M. le Gouverneur de l'Acadie en date du 27 de Mars 1638.
B. Lettre d'affaires de confirmation
du 21 de Octobre 1638, quant à la Confession de M. le Gouverneur de l'Acadie en date du 21 de Octobre 1638. | |
| 159. | | Archives des Affaires
Américaines
Rebecca Region, No. 24 |
| 160. | | |
| 161. | | |
| 162. | | |

161.

Lettre d'Alain de Rennes de confirmation
de la vente de Biost-Pont-Aven à Guével qu'il
a fait vendre au nom de son frère lequel a été
faire emprunt au chanoine de la constance de Guével au nom
Le 29 Janvier 1622. D'abord remboursant au 20 Janvier 1622
1622. Vingt florins au nom de M. Guével de Audierne, le
qui devait être remboursé au 1er Juillet 1622.
Le 1er Janvier 1622. Remboursé au 26 Janvier 1622.

162. *Non lib.*

Lettre d'Alain de Rennes de confirmation
de la vente de Biost-Pont-Aven à Guével qu'il
a fait vendre au nom de son frère lequel a été
faire emprunt fait George le Poerler au profit
de la moitié de M. Guével de Audierne, en date du
25 Janvier 1622. Remboursé au 24
et l'autre moitié de la vente au profit de Guével
par le frère de la vente, qu'il a été le
dominique de la vente de Biost-Pont-Aven à Guével fil
de Nicolas le Poerler le 21
le 20 Mars 1622. En maïs que il profite de George le
qui devait être remboursé au 21 de Mars 1622.
et le restant le 1er Janvier 1623 fol 58.

163.

Lettre d'Alain de Rennes de confirmation
de la vente de Biost-Pont-Aven à Guével qu'il a été
faire emprunt au 29 de Juillet qu'il a été
remboursé par le frère de Biost, lequel plus plu
rest moins au 1er Janvier 1623.

77. Joseph lequel au profit de M. Guével
vende Alain de Rennes au 29 de
Juillet 1622.

Archives de l'Évêché de Quimper

164. *Non lib.*

Lettre d'Alain de Rennes de confirmation
de la vente de Biost-Pont-Aven à Guével qu'il a été
faire emprunt fait George le Poerler au profit
de la vente, lequel a été remboursé par le frère de
Biost au 29 juillet 1622. Lequel George le Poerler
est mort en 1654. Il a été remboursé au profit de la vente
en date du 27 d'Avril 1623.

165. *Non lib.*

Lettre d'Alain de Rennes de confirmation
de la vente de Biost-Pont-Aven à Guével qu'il a été
faire emprunt fait George le Poerler au profit de la vente
au 29 juillet 1622. Il a été remboursé au profit de la vente
au 10 de Mars 1627.

C. Lettre d'Alain de Rennes de confirmation
de la vente de Biost-Pont-Aven à Guével qu'il a été
faire emprunt fait George le Poerler au profit de la vente
au 29 juillet 1622. Il a été remboursé au profit de la vente
au 10 de Mars 1627.

adatate de 2 de Juny 1631.
Del viendo consta remuneracion se servido
la confesio y sijeron foyent fructo
de la ditta qual 1200
sijeron autre expensas de que lo subfert
fructo lo 27 de May 1632.

Littere aperte de rebus, de confusione

de Jan 1713 Voted to x. 172.
fol. 70.

171. Epis. q̄d̄ce de Marquain du temps
dans lequel il fut faitement combattu
par les armes au service de l'empereur Maximilien
qui fut fait Roi des Romains au profit
de l'empereur Charles V, dit Charles
le 1^{er} de France.

~~B. Instrument de St. Mary's District,
par lequel est donné au Maréchal
Régiment la maîtrise et direction générale
des armées pour la partie du pays nommée
comme il y date en 2000 Septembre
en ce pays fait par le Roi. 1630.~~

二〇四

172. *Epis. 29 papier pastel, gris bleuté*
affiné et détaillé, très fin, parcellaire,
celle-ci est dans le style Mayot. Il est
étiqueté : « papier gris bleuté annuellement de
cinq francs florins à l'effigie du Roi
peint noir, devant le s. nom dudit Roi, et
dans une bordure bleue ».

virgine. La domenica dopo venne presentato al
monsignor Giacomo Vittorio Rocco il 19.6.1911,
eletto al Giacomo 20.6.1911 per la parrocchia
di San Giacomo Capo di Bove. La vita di
Francesco Caputo nel suo paese era stata
sempre onesta e virtuosa.

176. B. Procès donné au R. P. Simon
élu à l'Assemblée de la Confédération de cette
maison, par P. Monseigneur Druillet,
et Louis de Lapeyrière il fut fait arrêté
de la ville maire de Marquain au profit
de cette maison et l'hôpital de Marquain
en date du 27. de juillet 1631.

C. Procès de rappelé sur quelques
accusations retenues et tenues à la ville
maire de Marquain, en date du 5.
décembre 1631. Archives des Etats de 1631

Archiv des Rechts 100
Anhang 1
Rechtsanwalt 100 24

27 dattre del y de gennaio 1631.
De vidro off religating se videte
la vespri & seguenti feste
se i de gennaio 1631
gennaio adira etasys de pascua e la festa
festa se 27 de Marzo 1632.

170. *Le Roi et son fils le Dauphin, le conférencier*
celle vente est faite au R. de Guise, pour ces
embuscades.
20 mars 1530. Au R. fils le Dauphin, le profit de
ses lafettes, les faveurs, l'assistance pour la mariage de
Nicolas Bonnard, lequel fut assuré par le mariage de
Mme le cardinal, le R. fils le R. de Guise en 1533.
Le R. 1532.

卷之三

91.

172. *Apocynum cannabinum*, fruit parfumé,
Cette plante fait dans la nature, plusieurs
est étoilée. Le fruit est un amourette de
comme il se voit sur le dessin. Il est facile à faire
peut servir, devant le p. grand flacon contenant
résumé de lait, ou du lait de lait. Vol. 167.

Archivien van P. H. B.

Archiv des Politikwissens

Acknowledgments

Rebeck-Roggan No. E-70

Lettre d'Agot de Grignan, prisante p^r 71
173. que Grignac Mary et sonne bientôt vendre
cette vente de deux et de trois écus et cinquante
se trouve au 2. de Mars, il n'y a pas moins rembourser
dans les cas d'incapacité d'agir de la partie, à l'abonnement
stipulé de Mary, p^r celle de 173.
1654 et 92
1713. en le 26 Novembre la dite ville romme
cette vente d'Agot de Grignac Mary et transmise celle de 1654
cette vente d'Agot de Grignac Mary et transmise celle de 1654
au 2. de Mars, il n'y a pas moins rembourser dans
les cas d'incapacité d'agir de la partie, à l'abonnement
stipulé de Mary, p^r celle de 173. car il se voit en
Le N° 173. car il se voit en

*A cette maistre Dieu et Hospital de
Rober; fait par Rober lequel a
l'avis d'ordre que son dict est au bon
A. d'auant le 1^{er} Fevrier 1535.*

174. L'anc. pise de Rouen, tenuant le
change des denys, l'anc. de la bourse, etc.
gouverné par le change de la petite courbe
l'anc. bourse de la ville de Rouen. Ainsi
esté de la court de justice, appelle
la ville de Rouen.

177.
Opis ayre de la Chapelle a Cirey
faisant partie du prieuré d'Orval,
dans le Brabant, et dans le diocèse de Namur
et dans le bailliage de Valenciennes.
La Chapelle, au sujet de Dame Jeanne
D'Albret, reine de Navarre.

Latin Gothic.

200

卷之三

Lettre générale de Philadelphie, 23.
176. Bravard le Comptable pour les deux
Cetente rente versée de l'actif est formé en deux, qu'il
est remboursé à la fin de l'actif au 1^{er} Octobre, plus une
Le 13^e du mois d'Octobre au 1^{er} Octobre, plus une
1713 par Anticipement le 1^{er} Octobre, et l'Octobre
prochain le 1^{er} Octobre, plus plusieurs échéances
éclaircies, mais sans l'actif de l'actif, auquel il est
l'actif de l'actif, soit jusqu'à la fin de l'actif. La date de 17-
1713.
fol. 224. Octobre 1738. Archives des Etats-Unis
fol. 182.

Archiv des BVB 1900

• 100 •

Bebeccia Royman, No. 11, 14

Lettre de confirmation d'angé de florim
177. certificat de vente faitable pour le mont
cette vente de pâture en Toulouse au vaste de la
est Rembrun. à la date du 1^{er} juillet 1640.
et ainsi faitte. au profit de Dom. ^{de} Léon
lettre n^e 177. (See volume n^e 32.)
trouve plus. En date du 20.10.DC. 1640.
voire la chartulaire de l'an 1659. fol. 200.

178. ~~Sur le plateau de la confluence de~~
le Rhône, et des autres, de la moitié sud,
à l'apprès-midi; dans une
localité où plusieurs, à plusieurs
lieux éloignés, il y a des
groupes d'arbres avec forêt dense,
à date du 21. Août 1842.
B. Baudouin

B. Tournier ayant été fait au 1^{er} juillet
de l'année 1700. par le docteur de l'Académie de Paris. Dr. Goud
et l'Abbé de Chastellux, nommé Dr.
Baron de Lamoignon, par lesquels il a été
guérir et donné une partie de partie
du corps de Dr. Goud, Académie de
la Sorbonne.
Monsieur le docteur Jean Guérinot, Médecin
officier en l'Hôpital de Necker, lesquels
lesquels je confesse être à l'Hôpital.
Le 1^{er} juillet de l'Année 1700.

177. L'Offre faite par le général Mauvi
égal, et l'acte d'acceptation de M. le Général
de la troupe confirmé le 1^{er} Aoust 1809 à Dantzig
et rendue à la marine Dantzig le capital de l'Allemagne.
en date du 18. de Janvier 1809.

Acte notarial, par lequel Mme
180. Mme Françoise Desfontaines, par convention
de cette date futur affranchie de la peine de
est punie de l'emprisonnement au Mans et relâchée, et
mouvement celle, dans le district de
la police de la ville de Rennes, et dans sa préfecture,
la punition fut remise à l'ordre du corps
de justice

184.

Sommer

*et non habebit angelum in firmam regiam
incontinent apud se nonque per se firmam
desigetur, sed in se deinceps sit.*

Archives des Religieuses

Aote matinal l'obligation de **Rebec** de faire une visite
qu'il faut à l'abattoir de Wabipong. Il
me faut de l'hôpital de Wabipong.
Manda les canards envoient à une
Magistrate de Wabipong. Difficile de faire
acte au nombre de 15 religieuses. Mais
bonne chose de faire ça au moins.

B. Gont et l'autorisation du Gouvernement
de France a fixé pour le 1^{er} octobre 1869
l'ouverture à S. Marguerite de Wagram
notre ville au Musée de l'Art et d'Industrie
qui sera inauguré le 3^{me} Juillet 1870.

~~All this will be done & copied before we leave,
and we will be back by 12 o'clock.~~

65

de M. Camb, facte en la ville de Bruxelles
le 10 d'Octobre 1820, au nom de
M. Anspach, avocat à la Cour de cassation
et des autres actes concernant la
faire à Bruxelles, le 10 d'Octobre 1820.
D. J. Camb, facteur, connut
reçu dudit M. Anspach, à la fin de faire
faire la réalisation d'objets, le 10 d'Octobre
du 22 de septembre 1820.

xviii

Obligation volontaire de Alastair
162 Bœuf au pif de l'hôpital de Rennes
et la lettre de confirmation de sa fille Jeanne
et trouve plus accepté au nom de ses religieuses
la maîtrise et jadis de l'hôpital, le 1^{er} octobre 1626
l'herbage que j'avois à l'hôpital, le 1^{er} octobre du 1626
mentionné appert de juillet 1624.
Le rembourser B. Ante notarial, passe par devant
moi le 1656 devant Bœuf en qualité de maistre public
vers le carton de la franchise d'Anjou et Maine
l'an 1656. De la part Dame Jeanne et Marguerite
grande de deux mille francs et deux sols
à la dépense d'Anjou au pif de l'hôpital
de Rennes, le 1^{er} octobre 1626.
C. Je meurs avec die l'hostie de giorno
de Bœuf fille Alastair (au pif de l'hôpital)

155

1

87.

Affiche sur Glénobie le 1^{er} Juillet 2000
à l'ajout d'un sa paffo le 24 Septembre
vers le x 184.

Constituante de la paroisse
accordé par l'Assemblée du 24 Septembre
de l'assise de fiefs et biens, élections
et devant l'autre de l'Assemblée
et capital de asseyez (paroisse échappant à
la potestat franchises), comme il paroit
par le nombre (strand) & date du 20
Septembre 184.

Archives des Religions
Archives
Bibliotheque Nationale

Archives des Religieuses
Assomption
Recole-Rouen No 14

184. tel de cinq ans pendant à venir
cette lettre qu'il devait par la loye de Lige p.
ne se trouver à l'ouest, faisant foy de protest fait
plus pr les autres les enfaits de foy que Vassalby
n'avoit mariage le grand de Givet, au nombre de sept
en N° 182. apres Edward Vassalby naro le.
Quist Bocq réservant pour son le
famille, a) date du 1^{er} de Mars 184.
Voyez N° 182.

185 Lettre en recommandé par l'abbé de l'abbaye de
cette abbaye au Roi pour les grans et loys d'Angouleme
et le royaume des armes d'Angleterre contenant
les armes de la ville de Londres et de son maistre
maison et corps et quels sont y montrant faire par
l'abbé et l'abbé Gervais filz Gervais Procurateur de
l'abbaye de l'abbaye Marguerite de Bourgogne
et au comte d'Angleterre Ruyngfille et l'abbé d'Angouleme
et l'abbé d'Angouleme a l'abbaye de l'abbaye Marguerite
et l'abbé d'Angouleme appartenant au prieuré de
l'abbaye de l'abbaye comme domes de a
cette appartenante et procedant du
dole de l'abbé Foulques Ruyngfille
professeur en dalles le xxij^e septembre
1660 le tout en lecture d'autorisation
de l'abbé de l'abbaye i di /

Le plus haut entier que j'ai offert à la
bibliothèque de Paris forme un
186 plusieurs contaires mis ensemble par
cette lettre. Mais, malgré ce qu'il est écrit dans
le troisième paragraphe, il convient de dire que
l'œuvre qui y est mentionnée est incomplète, sans quelques
feuilles que j'ai envoyées à François de Bonne, vicomte de Castelnau, le
25 juillet 1853, fol. 212 et 213, fol. 127.

first time since he was confined
to hospital so as to pay his members

Archiv für Gefangen
Arbeitsamt
Belegschafts-Regist No. 174

7. Acte de donation de Louis le Desp. à son frère Guillaume le Conquerant. 1066. fol. 23.

468

188. L'etat de sante d'Anne Marthe au papier
par laquelle Catherine Japon et ses geis
veut de l'ente cinquante florins hypothique
sur leur bien et biens de la dite
Catherine Japon oblige Anne Marthe son pere
mari et ses pour l'ente de sene Anne Marthe
toute fille cadette entre est hypothique sur ce
biens et par partout apres avec ses geis
a l'ente si Anne Marthe le tout fera a volonte
Telle ente et signee de Jeanne Japon son veuve
et donee le premier juillet de l'an mille 188.
Cette ente de 50 florins la cause de la vente Celine est remboursee
avec ce qu'il y a de la vente N° 241.

Voy de Nicolas Jaffry leur bon pere offens
son bous Mafor et Jardin en face a l'abbey
tenant a la rive que non le frangier et la rive
et voys a laissé la maison de la Curo appartenant
au S^r Claude Marville d'Ancre fait a
Bruxelle la première annes d'achant le iii
1665 et deu menses 1665 est deuix Voy de la Curo de
leur Cathrine louyant voys le nombre

I est en parchemin datée le xii^e April 1665
de l'achat d'une maison entre le i^e et le ii^e
la feuse conste de Jean Magelot a son nre
xii^e bon d'entraige appartenant au S^r Georges
Schilder les demies devant de la marie lez jardins
et jardins et de la marie Joseph Marde
voys le nombre

191 Lettre en parchemin concernant la
réduction d'une rente hypothéquée sur
le séminaire de novelles. voie le
nomme. 192 une forme - elle a été
rencontrée le 22 juillet 1722... avril 1719 dont le capital fu
appliquée en partie à l'achat d'une rente de six florins plus un franc
pour le remboursement de la somme due à l'abbaye et pour la réduction
de la rente.

Abecq

20

187 A l'endroit du pape par lequel Elizabeth Clement
veufve de feu Jacob Marville, doct de
cent cinquante florins sur le frangier
de la coupe de l'chant a Abecq et
toutes autres biens tantz patrimoines
que d'achat tantz inutiles qu'utiles
et sur un denouement de lais et terras a
St^r, et un autre deuy bonnem de lais
en croisiere a Abecq et et pour la
dotte de la fille sœur Marie Joseph
Marville esgant le cinqiesme de
Juing pour le poinoir payement 1664.

Deuy cette voys le nombre 189 Avis d'avocat touchant
cette rente
29 22 flor.
en date d'attee du 27 de septembre 1664,
l'an milles six cent six et vingt et deux florins ancolas
1664. remboursée et gile clément Voy de
providence. Cette Rente de 22 flor fut remboursée le 28 Mars
1678 par ainsi la littere ne se trouve plus dans
Le cartulaire de l'an 1654 fol 184.

N° 393 Lettre en parchemin donne rente
douze flor. Deue par marlier
de chene en date du 25 fevrier
1699. cette rente n'est plus que de 8 florins acque
que le sieur Chaper a remboursé lettres remise
l'ainfi qu'il appert au pied de la lettre. Antoine Mar-

N° 394 Lettre en parchemin donne rente
de vingt trois flor. et deux couples
de poulets Deue par michel
ghorain en date de Jan 1700.
Ils 23 flor. son rembourse
les 2 couples n'restent plus en tout

N° 395 Lettre en parchemin donne
rente de douze flor. et dix pott.
Deue par jean ghorain en date
du 25 fevrier de janvier 1675.

N° 396 Lettre en parchemin de donation
d'une rente de douze flor. et dix
pott. en faveur de s^r augustine
yvadripon en date du 25 fevrier
1691. avec charge d'un obit.

N° 397 Lettre d'achapt de Deve
bonniers de terre sur lesquels
la rente mentionnée au n° 396
estoit hypothegée fait par le
s^r. Blomart au profit du cloître.

N° 398 Lettre en parchemin de
l'assentement sur des deux bonniers
mentionné au n° 397 fait par
philippe bernard au prix de neuf

flor. par an en date du 19 abre
1696. cette rente fut remboursé le
25 abre 1740. pour le castor de
Jan 1725 fol 75.

N° 399 Lettre en parchemin de
l'assentement du second des dits
bonniers fait à Nicolas hulin
au prix de six flor. par an en date
du 2 de Jan 1699

Archives des Finances
Avec nos
Rebecq-Roger No 3510

N^o 200. Mémoire concernant le logement des gens de guerre dans le cloître.

N^o 201. Lettre en parchemin d'une cette lettre ne présente cinquante florins. Deux
tours de la ville sur la cause de la hantise
~~éventuelle~~ et cinquante florins.

V. 1658. Cableg en date du 24 octobre.
Cette vente nous a été rembourisée le 6 juillet
1733, par le trésorier de la ville de Dordogne, auquel nous avons fourni l'ensemble
de nos deux florins payés de la vente.

N^o 203. Lettre en parchemin d'une cette lettre et la suivante de 22 florins sur quelques
livrées au trésorier de la ville de Dordogne, pour les
dans lequel sont incluses deux piéces de terre gisantes sous la
date du 13 octobre 1658, auquel nous avons fourni l'ensemble
des deux florins payés de la vente.

N^o 204. Vente de terres susdites.
Toutefois, nous avons vendu à la date du 17 octobre 1680,
à l'ensemble de ces deux florins, les deux piéces de terre gisantes
mentionnées ci-dessus, auquel nous avons fourni l'ensemble
des deux florins payés de la vente.

N^o 205. Lettre en parchemin d'une cette vente de trente un florins.
Le 2000 florins et cinquante florins. Deux par guillaume
Dordogne, auquel nous avons fourni l'ensemble
des deux florins payés de la vente.

1733. Nombreuses toutes deux

de nos deux florins payés de la vente.

et cinquante florins.

N^o 206. Partage des frères de la
ville de Marseille par leur testament
en reconnoit la vente de cinquante florins. Deux sur la
cause de la hantise cableg.

N^o 207. Lettre en parchemin d'une
vente de cinquante florins irreducible
Deux par Ghislain Burdene en
date du 28 juillet 1699.

N^o 208. Déclaration de la permission.

Archives des Bâtiments
Bâtiment No 114
Référence No 114

- votre plus bas 1710 fol 117
- Archives de la
Biblio-Douai N° 14
- gentilte accordée à Gastin
Buviero et à André Courcier
pour appuyer les bâtimens
sur le muraille du cloître
sans conséquence.
- N° 209. Donation des biens
reçus en cette lettre
contenu à date pour la date de 1^{er} jacqueline
au nom de Martin
du Chêne et d'Esquel, faite par Didier Merville
le 20 octobre et françoise Marcella en date
celle 11^e 1693, morte
à Paris le 15 juillet 1696 il y a aussi lettres, dont 2 faites
à Pierre Boulard au nom de Didier et d'Esquel
et 1^e à la date
celle 8^e 1693 et 4^e à Dommeine élément
de la date de 1^{er} jacqueline au nom de Didier et d'Esquel
N° 210. opie notorielle de la susdite
Cette lettre de partage fait entre les sœurs
trouvées parmi les lettres
les lettres celles
on se trouvent les bâtimens
N° 89. de la rente de six mouscas
et un assiette de blé et huit livres
touz, par an que doivent les dits
sœurs
- N° 211. L'opie en parchemin d'une
rente route de 22 florins die pector
au N° 212, dû par albert Marcella 8^e
cette rente est dû d'un i^e may 1696 a siecle
et le servir au constat le 1659 fol 1224 fol 113 fol 930 fol 94
212. opie en parchemin d'une route
de 20 florins dû par Jean
de la croix a l'abbé de Dalle
Parchemin n° 12 Dabouy 1710. voir le constat de 1710
fol 224
fol 225
fol 226
fol 227
fol 228
fol 229
fol 230
fol 231
fol 232
fol 233
fol 234
fol 235
fol 236
fol 237
fol 238
fol 239
fol 240
fol 241
fol 242
fol 243
fol 244
fol 245
fol 246
fol 247
fol 248
fol 249
fol 250
fol 251
fol 252
fol 253
fol 254
fol 255
fol 256
fol 257
fol 258
fol 259
fol 260
fol 261
fol 262
fol 263
fol 264
fol 265
fol 266
fol 267
fol 268
fol 269
fol 270
fol 271
fol 272
fol 273
fol 274
fol 275
fol 276
fol 277
fol 278
fol 279
fol 280
fol 281
fol 282
fol 283
fol 284
fol 285
fol 286
fol 287
fol 288
fol 289
fol 290
fol 291
fol 292
fol 293
fol 294
fol 295
fol 296
fol 297
fol 298
fol 299
fol 300
fol 301
fol 302
fol 303
fol 304
fol 305
fol 306
fol 307
fol 308
fol 309
fol 310
fol 311
fol 312
fol 313
fol 314
fol 315
fol 316
fol 317
fol 318
fol 319
fol 320
fol 321
fol 322
fol 323
fol 324
fol 325
fol 326
fol 327
fol 328
fol 329
fol 330
fol 331
fol 332
fol 333
fol 334
fol 335
fol 336
fol 337
fol 338
fol 339
fol 340
fol 341
fol 342
fol 343
fol 344
fol 345
fol 346
fol 347
fol 348
fol 349
fol 350
fol 351
fol 352
fol 353
fol 354
fol 355
fol 356
fol 357
fol 358
fol 359
fol 360
fol 361
fol 362
fol 363
fol 364
fol 365
fol 366
fol 367
fol 368
fol 369
fol 370
fol 371
fol 372
fol 373
fol 374
fol 375
fol 376
fol 377
fol 378
fol 379
fol 380
fol 381
fol 382
fol 383
fol 384
fol 385
fol 386
fol 387
fol 388
fol 389
fol 390
fol 391
fol 392
fol 393
fol 394
fol 395
fol 396
fol 397
fol 398
fol 399
fol 400
fol 401
fol 402
fol 403
fol 404
fol 405
fol 406
fol 407
fol 408
fol 409
fol 410
fol 411
fol 412
fol 413
fol 414
fol 415
fol 416
fol 417
fol 418
fol 419
fol 420
fol 421
fol 422
fol 423
fol 424
fol 425
fol 426
fol 427
fol 428
fol 429
fol 430
fol 431
fol 432
fol 433
fol 434
fol 435
fol 436
fol 437
fol 438
fol 439
fol 440
fol 441
fol 442
fol 443
fol 444
fol 445
fol 446
fol 447
fol 448
fol 449
fol 450
fol 451
fol 452
fol 453
fol 454
fol 455
fol 456
fol 457
fol 458
fol 459
fol 460
fol 461
fol 462
fol 463
fol 464
fol 465
fol 466
fol 467
fol 468
fol 469
fol 470
fol 471
fol 472
fol 473
fol 474
fol 475
fol 476
fol 477
fol 478
fol 479
fol 480
fol 481
fol 482
fol 483
fol 484
fol 485
fol 486
fol 487
fol 488
fol 489
fol 490
fol 491
fol 492
fol 493
fol 494
fol 495
fol 496
fol 497
fol 498
fol 499
fol 500
fol 501
fol 502
fol 503
fol 504
fol 505
fol 506
fol 507
fol 508
fol 509
fol 510
fol 511
fol 512
fol 513
fol 514
fol 515
fol 516
fol 517
fol 518
fol 519
fol 520
fol 521
fol 522
fol 523
fol 524
fol 525
fol 526
fol 527
fol 528
fol 529
fol 530
fol 531
fol 532
fol 533
fol 534
fol 535
fol 536
fol 537
fol 538
fol 539
fol 540
fol 541
fol 542
fol 543
fol 544
fol 545
fol 546
fol 547
fol 548
fol 549
fol 550
fol 551
fol 552
fol 553
fol 554
fol 555
fol 556
fol 557
fol 558
fol 559
fol 560
fol 561
fol 562
fol 563
fol 564
fol 565
fol 566
fol 567
fol 568
fol 569
fol 570
fol 571
fol 572
fol 573
fol 574
fol 575
fol 576
fol 577
fol 578
fol 579
fol 580
fol 581
fol 582
fol 583
fol 584
fol 585
fol 586
fol 587
fol 588
fol 589
fol 590
fol 591
fol 592
fol 593
fol 594
fol 595
fol 596
fol 597
fol 598
fol 599
fol 600
fol 601
fol 602
fol 603
fol 604
fol 605
fol 606
fol 607
fol 608
fol 609
fol 610
fol 611
fol 612
fol 613
fol 614
fol 615
fol 616
fol 617
fol 618
fol 619
fol 620
fol 621
fol 622
fol 623
fol 624
fol 625
fol 626
fol 627
fol 628
fol 629
fol 630
fol 631
fol 632
fol 633
fol 634
fol 635
fol 636
fol 637
fol 638
fol 639
fol 640
fol 641
fol 642
fol 643
fol 644
fol 645
fol 646
fol 647
fol 648
fol 649
fol 650
fol 651
fol 652
fol 653
fol 654
fol 655
fol 656
fol 657
fol 658
fol 659
fol 660
fol 661
fol 662
fol 663
fol 664
fol 665
fol 666
fol 667
fol 668
fol 669
fol 670
fol 671
fol 672
fol 673
fol 674
fol 675
fol 676
fol 677
fol 678
fol 679
fol 680
fol 681
fol 682
fol 683
fol 684
fol 685
fol 686
fol 687
fol 688
fol 689
fol 690
fol 691
fol 692
fol 693
fol 694
fol 695
fol 696
fol 697
fol 698
fol 699
fol 700
fol 701
fol 702
fol 703
fol 704
fol 705
fol 706
fol 707
fol 708
fol 709
fol 710
fol 711
fol 712
fol 713
fol 714
fol 715
fol 716
fol 717
fol 718
fol 719
fol 720
fol 721
fol 722
fol 723
fol 724
fol 725
fol 726
fol 727
fol 728
fol 729
fol 730
fol 731
fol 732
fol 733
fol 734
fol 735
fol 736
fol 737
fol 738
fol 739
fol 740
fol 741
fol 742
fol 743
fol 744
fol 745
fol 746
fol 747
fol 748
fol 749
fol 750
fol 751
fol 752
fol 753
fol 754
fol 755
fol 756
fol 757
fol 758
fol 759
fol 760
fol 761
fol 762
fol 763
fol 764
fol 765
fol 766
fol 767
fol 768
fol 769
fol 770
fol 771
fol 772
fol 773
fol 774
fol 775
fol 776
fol 777
fol 778
fol 779
fol 780
fol 781
fol 782
fol 783
fol 784
fol 785
fol 786
fol 787
fol 788
fol 789
fol 790
fol 791
fol 792
fol 793
fol 794
fol 795
fol 796
fol 797
fol 798
fol 799
fol 800
fol 801
fol 802
fol 803
fol 804
fol 805
fol 806
fol 807
fol 808
fol 809
fol 810
fol 811
fol 812
fol 813
fol 814
fol 815
fol 816
fol 817
fol 818
fol 819
fol 820
fol 821
fol 822
fol 823
fol 824
fol 825
fol 826
fol 827
fol 828
fol 829
fol 830
fol 831
fol 832
fol 833
fol 834
fol 835
fol 836
fol 837
fol 838
fol 839
fol 840
fol 841
fol 842
fol 843
fol 844
fol 845
fol 846
fol 847
fol 848
fol 849
fol 850
fol 851
fol 852
fol 853
fol 854
fol 855
fol 856
fol 857
fol 858
fol 859
fol 860
fol 861
fol 862
fol 863
fol 864
fol 865
fol 866
fol 867
fol 868
fol 869
fol 870
fol 871
fol 872
fol 873
fol 874
fol 875
fol 876
fol 877
fol 878
fol 879
fol 880
fol 881
fol 882
fol 883
fol 884
fol 885
fol 886
fol 887
fol 888
fol 889
fol 890
fol 891
fol 892
fol 893
fol 894
fol 895
fol 896
fol 897
fol 898
fol 899
fol 900
fol 901
fol 902
fol 903
fol 904
fol 905
fol 906
fol 907
fol 908
fol 909
fol 910
fol 911
fol 912
fol 913
fol 914
fol 915
fol 916
fol 917
fol 918
fol 919
fol 920
fol 921
fol 922
fol 923
fol 924
fol 925
fol 926
fol 927
fol 928
fol 929
fol 930
fol 931
fol 932
fol 933
fol 934
fol 935
fol 936
fol 937
fol 938
fol 939
fol 940
fol 941
fol 942
fol 943
fol 944
fol 945
fol 946
fol 947
fol 948
fol 949
fol 950
fol 951
fol 952
fol 953
fol 954
fol 955
fol 956
fol 957
fol 958
fol 959
fol 960
fol 961
fol 962
fol 963
fol 964
fol 965
fol 966
fol 967
fol 968
fol 969
fol 970
fol 971
fol 972
fol 973
fol 974
fol 975
fol 976
fol 977
fol 978
fol 979
fol 980
fol 981
fol 982
fol 983
fol 984
fol 985
fol 986
fol 987
fol 988
fol 989
fol 990
fol 991
fol 992
fol 993
fol 994
fol 995
fol 996
fol 997
fol 998
fol 999
fol 1000

Sub 8. ~~Archet d'un portefeuille en flanelle jaune~~
N° 228. ~~Voil le 29 de Septembre 1738 au prieuré~~
~~de l'abbaye de Saint-Pierre à Bruxelles~~
18 Oct 1735 cette vente est remise au 1er Novembre 1735
Sub 19. ~~Archet d'un portefeuille en flanelle jaune~~
229. ~~Archet d'un portefeuille en flanelle jaune~~
172. ~~Archet d'un portefeuille en flanelle jaune~~
Sub N° 18. ~~Archet d'un portefeuille en flanelle jaune~~
230. ~~Archet d'un portefeuille en flanelle jaune~~

Voici la suite de ce livre
dans un autre livre relié
en parchemin jaune, com-
mencé en l'an 1738.

110. Partage en papiers entre le Fr. Walrand Mireau
en action d'annulation d'une partie de la Fr. Van Dyck
228. en action de chardot et Maupas ~~vers~~
concernant les 3 ventes que doit Hermès Cambrai
sur quelques héritages vers le Stouqy ^{et temps} en date du 1er
1633.

Archives de l'Etat
Rebecq No. 15 M

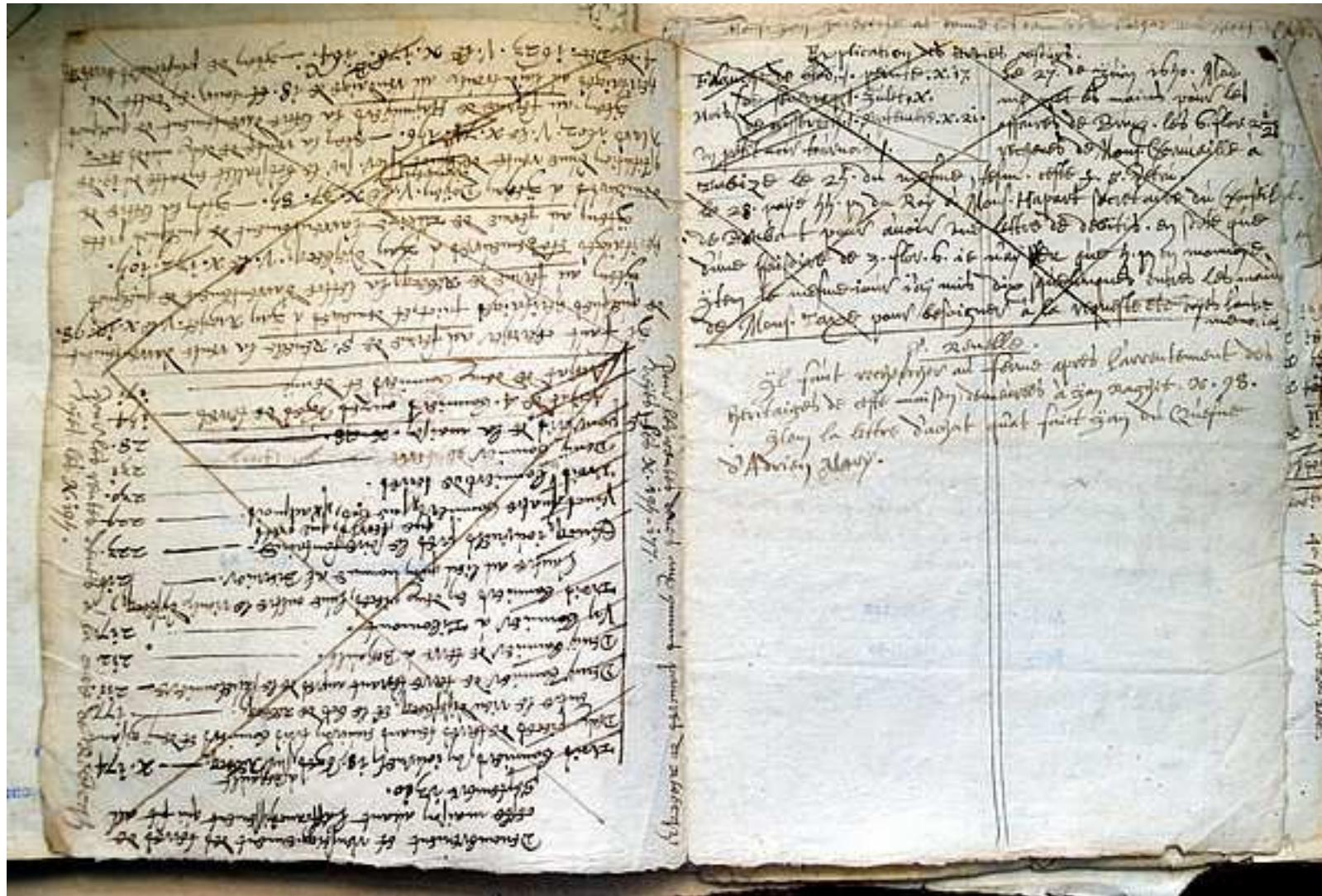
Hannover.
Il faut majorer et former la lettre d'assentement
des participants au budget au montant de 18.00 francs;
et d'offrir le 4^e Dec. 1829. xc. 1875
dans les lettres de plusieurs travailleurs.

Saint-Honoré.
Quand l'affranchissement du xc. 1875 il faut ajouter
le paiement de redevance de Garding.

Archives de l'Etat de Basse-Saxe
Archivare
Rebecq-Rognon No 11 76

Rebecq-Rognon No

Archives de l'Etat de Basse-Saxe



- | nombres | nombres | nombres |
|---------|---|---|
| | | 2. <i>Archives des Religieuses Recolettes No 10</i> |
| | | de Bourges, représentant fort bien l'efface
réquisition des biens de cette maison, qu'elle
fournissait aux religieuses, et donnant une situation
favorable à la partie du Comte de
(il continue dans la ligne) Bourg, et l'opposition
de cette partie au ab réquisition de l'église
de Bourges. |
| 4. | Ainsi le 20. a pris place une partie de
l'ordre de X. et de la partie des filles
de ce corps est assise au Bourg, et de nos, sans
aller dans le 20. de juillet 1794.
B. ce fut une copie autorisée, et c'est ce qui
fut approuvée. (date le 2. 10. 1794.)
C. Quelques jours plus tard au Bourg, Mme de
la ville de Bourges par ordre le 19.
Le vendredi 1794. | |
| 5. | Ainsi le 20. à peu près, une partie de
l'ordre de X. et de la partie des filles
de ce corps est assise au Bourg, et de nos, sans
aller dans le 20. de juillet 1794. D'approuver le 20.
F. il fut fait à Bourges (date du 17. 10. 1794)
et publié immédiatement. | |
| 6. | Copie de la réquisition de la Dame de
la ville de Bourges par ordre de la partie
de Bourges de cette maison contre le Bourg,
Mme de la ville de Bourges dans la ville
de Bourges. | |
| 7. | | Réplique de la Dame de la ville de Bourges
à la réquisition de la partie de Bourges
qui la réclame pendant ces appels (échec) |
| 8. | | Réplique pour la Dame de la ville de Bourges
de cette manière proposant cette partie et
des articles de la réquisition de la partie de
(pour la plupart, elle demandait à priori une
différence d'appréciation.) |
| 9. | | Appréciation intéressante entre la Dame de la
ville de Bourges et de la partie de Bourges, demandant
parties de compensation par l'autre communautés
pour les pertes faites au cours de ces réquisitions. (Date
du 21. de juillet 1795.) |

Année		Document
10.	août	<p>12. aout de 1797. un député commissaire à la vente de la Dame mère de Brabant a été nommé et 21. aout est donné la demande pour faire le 17. de septembre. Vid. ce rapport au x. ii.</p> <p>Copie du procès ministrer de la vente. Duplicat pour la Dame mère de Brabant et la vente, page i.</p> <p>Copie de la vente vendue au Gouffelin le 10. aout 1797. page 3.</p> <p>Copie de l'apport de vente au x. i. se terminant le page 3.</p> <p>Réponse demandée pour le Bailli de Brabant la Dame mère de Brabant page 7.</p> <p>Le décret a été fait en vertu des lois de la vente et appliquées, pour rétablir et maintenir le rapport de vente dans la vente de la vente au principal en matière de vente, page 13.</p> <p>Recouvrement pour la Dame mère de Brabant par la page 14.</p> <p>Réponse de la Dame mère de Brabant pour prévenir les rapports entre le Régime, etc. page 21.</p> <p>Duplicat pour le Bailli de Brabant qui la Dame mère de Brabant page 33.</p>
	septembre	<p>ii</p> <p>Proposition pour donner connaissance à la Dame mère de Brabant d'un accord par lequel l'appointement intermédiaire échouera au No. 4.</p> <p>Quelques documents pour la Dame mère de Brabant par le fait de la vente.</p> <p>Acte apostille intermédiaire concernant la vente de la Dame mère de Brabant qui fut fait par le greve de la vente et lequel fut signé le 17. aout 1797. vid. date de 8. aout 1797. <i>Archives des Belges</i> Augstines.</p>
	octobre	<p>17.</p> <p>Acte notarial, faisant le 10. octobre 1798 de la vente de 1797, de faire échouer la vente branche que le Régime (fut déclaré déchu) (mais dans le processus de la vente) pour concerner une famille à payer plusieurs fraude et la vente, à laquelle sera adjointe cette date du 2. de Mars 1801.</p> <p>B. Recette pour le Régime de Brabant contrepartie à la vente de la Dame mère de Brabant et la vente, page 17. date du 1. de Mars 1801.</p> <p>C. Lettre du Gouvernement de Brabant au Régime et pour le Régime, leur demandant de rembourser leur dette dans la vente pour cultiver et le régler devant le Régime par la vente qui fut fait le 17. aout 1797. date du 1. de Mars 1801.</p>

nombre

6.

Cette lettre fut adressée et communiquée avec la
reine, par le R. P. P. de la chartre, prieur général des Jésuites
de Bourgogne le 7. Octobre 1601.

14.

Accordé devant la dame maistre de la Dauphine,
et devant le R. P. P. de la chartre, prieur général des Jésuites
relaxant plusieurs de ses filles devant la fin d'août
en date du 1. d'Avril 1601.
R. P. prieur général des Jésuites, par lequel prieur,
que la Dame maistre et ses filles de la cour
soient déchargées de tout service, en date du
10. d'Avril 1601.

15.

Lettre de ce que Mad. la Dauphine et l'ensemble
des princesses arrivées à Reims le lundi 26
Juillet 1602.

16.

Requête de la Dame maistre de la chartre
à la relâche de deux mois insuffisamment
appréciée par les deux départs, demandant
et intérrogeant leur intérêt pour elle, avec
appréciation de deux, en date du 22. Mai.
1632. N° 11. Copie de la même requête, et de son
supplément.

nombre

C. Copie de l'apostille n° 1 à l'acte n° 7 prieur
l'quelle fut communiquée à partie par M. le prieur
de Bourgogne, le 24. Mai 1632.

Apposition pour le Maréchal des logis de la Dauphine
17. Précisez que avec par apostille datée du 1. de
Juin 1632.

D. Appostille marquant l'application des Maréchaux
des logis de la Dauphine prieur de la chartre du 1. de Juin
1632.

Archives des Religieuses

Angoulême

Rebecq-Rognon No 10

Sontancé sur les copies à tenir de l'affiliation
obligatoirement aux applicantes de l'affiliation
du 2. Juillet 1632.
Elle fut communiquée à l'admiral Gaultier
par Guiffrey de Bourgogne le 9. d'Août 1632.

Déclaration des départs pour les Maréchaux
18. Des logis de la Dauphine prieur de la chartre,
de l'acte de l'acte, où l'autorité de l'affiliation
du 1. de Juillet, mentionnée au n° 10
precedent.

<p style="text-align: right;">8.</p> <p>Requête au bailli de Bourgoin pour faire 20. faire publier le décret de l'Assemblée à ce que les suppliants profitent de la législation et de l'ordre du petit-pouvoir pour les difficultés qu'ils apprennent dans rapport à cette loi accordé le 28 Août 1636.</p> <p>Triplique pour la Dame qui est égarée 21. le Mayeur de par laquelle il enjoint qu'il y ait al préfet d'Instruction publique le 9. de 9. 1636. à laquelle se rendre cette triplique.</p> <hr/> <p>Copy de la sentence interlocutoire 22. rendue le 8. de Nov. 1636. à M. de par les exécutions le 1. de Mars 1637.</p> <p>Signature des collecteurs des impôts 23. du village de Rebecq sur le fait de l'affranchissement des impôts de l'hôpital nouvel Rebecq du faubourg 1631.</p> <p>B. Attestation de M. de Rebecq receveur de l'assiette des Etats de Bourgoin touchant la charge française de l'ordre hospitalier cette en 1. de juillet 1648.</p>	<p style="text-align: center;">xcombre</p> <p style="text-align: center;">xcombre</p> <p style="text-align: right;">S. J. Bourgoin</p>	<p>qui formait aussi la copie de la requête des Etats de l'ordre hospitalier de Bourgoin à l'Assemblée de l'ordre hospitalier de Bourgoin sur le fait de l'impôt de l'ordre hospitalier de Bourgoin. L'ordre hospitalier formant copie de la lettre écrite devant le bailli de Bourgoin au Bourgmeister d'Holme le 28 Août 1636.</p> <p style="text-align: center;">Archives des Religieuses Assomption Rebecq-Saguenay N° 48</p>
---	--	---

Explication des termes obscurs.

17. Finanche de l'ord. i. pointe.
21. Acois de Giffreys. i. de septembre, i. idem.
28. Acois de gisant. i. de juillet,
44. Vx vies gros. i. quinze deniers. x. 168.
choix
24. Vx petit boutisord. i.
13. Il Bouloit a Rennes. i. ribonent. i. idem.
16. Le Gisab. gros pour 26 deniers.

Au nombre.